

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfants@amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL 

N°31
Juin 2015
Public
SF 15 – ENF 20

Edito p.1

Bonnes nouvelles p.2 et 3

Vie de la commission p.3 à 5

Amnesty en action p.5 à 10

Sur le front des enfants soldats

p.10 à 13

- Centrafrique : démobilisation d'enfants soldats
- Yémen : plus de 40.000 enfants soldats
- Myanmar : enrôlement d'enfants
- Irak : El enrôle de force des Yazidis

Violences sexuelles p.14 à 16

Roms en Europe p.16 à 18

ONU p.18 et 19

- Enfants menacés dans les zones de guerre
- Education à la citoyenneté mondiale

Rapport et colloque p.19 à 21

- Roumanie : orphelinats
- Politiques de l'enfance et de la jeunesse

Témoignages p.21 à 23

Le travail des enfants p.23 à 27

- Kosovo : un fléau qu'il faut combattre
- Exploitation d'enfants palestiniens
- Inde : des millions de jeunes exploités

Actualités - monde p.29 à 36

- Etats-Unis : mineurs en prison
- Syrie : enfants, génération perdue ?
- Syrie : El enrôle des enfants
- Tchéchénie : au pays d'Ubu
- Inde : 2.500 enfants disparus, retrouvés
- Inde : trafic d'enfants
- Pakistan : exécution suspendue au dernier moment
- Chine : 70.000 enfants kidnappés chaque année

En bref - France p.32

En bref - Monde p.32 à 34

Agenda p.34 à 35

Films – Livres

Edito

PUGNACITE

Voilà un mot qui caractérise bien l'action des militants d'Amnesty. Une pugnacité qui obtient parfois des résultats. Omar Khadr a été le plus jeune détenu dans la prison de Guantanamo. Arrêté en Afghanistan à l'âge de 15 ans en 2002, il a passé dix ans dans la prison américaine, puis a été transféré en 2012 dans une prison canadienne. Amnesty a maintenu une longue action en 2010 pour sa libération. Il a enfin été libéré sous conditions le 7 mai 2015.

Après la Somalie, en février dernier, le Soudan du Sud vient de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. Il ne manque plus que le paraphe des Etats-Unis pour que cette convention soit ratifiée par tous les Etats du monde. Encore un petit effort ! Le Soudan du Sud a plongé depuis décembre 2013 dans une effroyable guerre civile dont les enfants sont les premières cibles. Très jeunes, habitués à garder les troupeaux à coup de fusils contre les pillards, les voilà impliqués activement dans le conflit armé. L'Unicef estime le nombre d'enfants soldats à plus d'une dizaine de milliers. La disette est présente et la famine menace dont les enfants seront les victimes de premier rang. Mais avec cette ratification, nous avons un nouveau moyen d'action qu'il nous faudra utiliser avec pugnacité.

Les responsables n'avouent jamais si les pressions internationales, dont la nôtre, ont été déterminantes dans les décisions qu'ils prennent. Nous pouvons quand même nous féliciter de celles prises par les milices de Centrafrique de démobiliser entre 10.000 et 12.000 enfants soldats. Entre les déclarations faites au forum de Bangui et la réalisation, la distance est grande et on ne rend pas autant d'enfants à la civilisation en quelques jours : scolarisation, nourriture, emploi, autant de problèmes à résoudre, urgents et nécessaires au retour à la paix.

Il nous faudra faire preuve de pugnacité pour faire en sorte que des fillettes de 10 ans puissent avoir accès à l'avortement lorsqu'elles se retrouvent enceintes à la suite à un viol. On apprend ainsi qu'au Paraguay, deux fillettes entre 10 et 14 ans accouchent chaque jour. Comme d'habitude les causes en sont la violence des hommes et la pauvreté, mais aussi le manque d'éducation. Le Paraguay consacre 4% de son budget à l'éducation soit la moitié de ce que dépensent les autres pays de la région. Enfin règne une législation obsolète basée plus sur une idéologie que sur le droit à la vie. «Mon corps, mes droits» : un combat de longue haleine à tenir avec pugnacité.

Pugnacité aussi pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes les enfants roms dans les écoles de la République tchèque. Si nous avons déjà obtenu des résultats du côté de la Commission européenne qui a lancé une procédure d'infraction contre la République tchèque, et plus récemment contre la Slovaquie pour les mêmes raisons, les autorités tchèques n'ont pas montré une grande détermination pour changer la situation. Bien sûr, elles ont à lutter contre le racisme ambiant, les préjugés des enseignants et des parents non roms : «Doit faire plus d'effort assurément».

Nous serons là pour leur rappeler avec pugnacité.

Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.

Bonnes nouvelles

Canada : Omar Khadr, incarcéré à Guantanamo à 15 ans, a été libéré le 6 mai 2015



Message de Genevieve Garrigos

«Omar Kadhr est libre. Une joie immense que de savoir cet ancien enfant soldat humer l'air, sentir la chaleur du soleil après 13 ans de détention dont 8 à Guantanamo. Continuons à nous mobiliser pour ceux qui y sont encore détenus.»

Message d'AI Canada

On peut lire le message de bienvenue à Omar Khadr de la part Béatrice Vaugrante, directrice générale Amnistie internationale Canada francophone sur : <http://www.amnistie.ca/si/nformer/communiques/local/2015/canada/bienvenue-omar-khadr>

Près de 13 ans après sa capture en Afghanistan, suivie d'une longue incarcération de 10 ans à Guantanamo, le Canadien Omar Khadr, aujourd'hui âgé de 28 ans, a été autorisé, le 24 avril 2015 par la juge June Ross de la cour d'Edmonton (Alberta, ouest), à retrouver la liberté sous conditions.

Né à Toronto, ce fils d'un membre d'Al-Qaïda avait été condamné en 2010, par un tribunal militaire américain d'exception, à huit ans de prison pour le meurtre d'un soldat d'élite américain en Afghanistan, alors qu'il avait 15 ans.

Le gouvernement conservateur canadien s'est immédiatement déclaré «déçu» et a annoncé son intention de «porter cette décision en appel».

Un accord de «plaider-coupable» conclu avec le Pentagone avait permis à Omar Khadr de quitter Guantanamo pour purger le reste de sa peine au Canada. Il avait été transféré dans une prison canadienne en 2012, avant d'affirmer un an plus tard ne plus avoir aucun souvenir de la nuit de combat fatidique, expliquant avoir signé cet accord avec la Défense américaine car il s'agissait de son «seul espoir» de quitter Guantanamo.

Présentant M. Khadr comme un «enfant-soldat», ses défenseurs n'ont eu de cesse de rappeler que son jeune âge, lors des faits reprochés, devrait lui permettre un traitement judiciaire spécial.

En plaidant sa remise en liberté conditionnelle, son avocat Nathan Whitling avait expliqué qu'Omar Khadr serait hébergé par la famille de son autre avocat, Dennis Edney, afin d'assurer sa réinsertion. Cet avocat a également proposé de financer les études du jeune homme dans une petite université catholique d'Edmonton.

Le procureur de la Couronne (ministère public) avait estimé de son côté qu'une remise en liberté viendrait ébranler la confiance du public dans le système judiciaire et pourrait également affecter les relations bilatérales avec les Etats-Unis.

La peine d'Omar Khadr devait se terminer en 2018. Il était cependant admissible à une libération d'office dès octobre 2016, alors qu'il aurait purgé les deux tiers de sa peine.

AFP, 24 avril 2015.

Nigeria : Moses Akatugba gracié le 28 mai dernier



Moses Akatugba © HURSDEF

Arrêté à 16 ans, Moses a été torturé par la police nigériane puis condamné à mort sur la base de ses «aveux» obtenus sous la contrainte. Le gouverneur vient publiquement de le gracier et l'a annoncé sur sa page Facebook.

Il restait trois jours au gouverneur pour se prononcer. Le 1er octobre 2014, le gouverneur de l'État du Delta a répondu à la pression de plus de cinq cent mille militants demandant justice et liberté pour Moses Akatugba, en déclarant : «Le processus de libération est en cours». Le seul point de blocage était un appel en cours : «Pour que nous puissions continuer, cet appel doit être retiré». Depuis, Moses a effectivement retiré son appel. Et cependant, sa situation reste inchangée. Moses a fêté ce mois-ci son 26ème anniversaire, son 10ème depuis qu'il est en prison. Après huit ans à la tête de l'État du Delta, le gouverneur Emmanuel Uduaghan va quitter son poste vendredi prochain. Il lui restait trois jours pour tenir son engagement et libérer Moses. Cette libération a eu lieu grâce, entre autre, à la mobilisation des militants d'Amnesty : Mose Akatugba était une des douze personnes en danger de la campagne 10 jours pour signer.

Extrait du message de remerciement de Moses Akatugba transmis par Justine Ijeomah, défenseur des droits humains nigérian : «Je suis bouleversé. Je remercie Amnesty International et ses activistes pour leur grand soutien qui m'a permis de sortir vainqueur de cette situation. Les membres et les activistes d'Amnesty International sont mes Héros ! Je veux leur assurer que le grand effort qu'ils ont réalisé ne sera pas vain, [...] Je promets d'être un activiste des droits humains, de me battre à mon tour pour les autres. Je remercie le Gouverneur pour son geste de bonté et pour avoir tenu sa parole».

Vous avez été des milliers à écrire au gouverneur de l'État du Delta au Nigéria, à l'interpeller sur Facebook depuis dimanche pour gracier Moses. C'est chose faite : merci à toutes et à tous !

Voir le site d'AIF :

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Stop-Torture/Actualites/Nigeria-Moses-Akatugba-gracie-15242>

Soudan du Sud : 195^{ème} Etat à ratifier la CDE

Fin avril 2015, le Soudan du Sud a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. «Nous félicitons le Soudan du Sud pour la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, il devient ainsi le 195^{ème} Etat à le faire», a déclaré dans un communiqué de presse le Comité des Nations unies des droits de l'enfant. Seuls les Etats-Unis n'ont pas encore ratifié la Convention.

Afrique du Sud : femmes et jeunes filles de la région de Mkondo

Depuis janvier 2015, les femmes et les jeunes filles vivant dans la région de Mkondo en Afrique du Sud peuvent accéder aux services de soins prénataux tous les jours. En effet, la disponibilité de ces services à la Clinique d'Amsterdam à Mkhondo est passée de deux jours à sept jours par semaine. Les femmes n'ont à présent plus besoin de s'absenter de leur travail pour se rendre à la clinique et attendront moins longtemps pour être prises en charge. Les statistiques nationales montrent que près de 25% des décès maternels évitables sont liés à un accès tardif ou peu fréquent aux soins prénataux. Un obstacle est à présent levé grâce à votre mobilisation. Merci d'avoir soutenu ce cas qui faisait partie du Marathon des lettres 2014.

Salvador : libération de Guadalupe

En 2007, «Guadalupe», Salvadorienne de 18 ans, a été condamnée à 30 ans de prison après avoir été soupçonnée à tort d'avoir mis un terme à sa grossesse. A la suite de l'énorme mobilisation autour de son cas, notamment dans le cadre de notre campagne «Mon corps, mes droits», elle a été graciée le 21 janvier et est sortie de prison le 18 février. Cette libération est une belle victoire, mais Amnesty continue d'agir pour que les 16 autres femmes enfermées pour avoir prétendument avorté soient libérées également, et pour que le Salvador mette fin à la criminalisation de l'avortement. Merci d'avoir agi.

Etats-Unis : la protection d'asile a été accordée à Celia Ismalej et son fils

Celia Ismalej et son fils de 18 mois avaient fui le Guatemala à l'automne 2014 pour trouver refuge aux Etats-Unis. Détenus pendant plus de 8 mois par les services de l'immigration, ils ont été relâchés le 7 avril 2015 (sujets de notre AU ENF 12 - 23 mars 2015). Ils sont maintenant réunis avec des membres de leur famille aux Etats-Unis. Merci à tous ceux qui ont participé à cette action.

Vie de la commission



«Doit faire plus d'effort»

Amnesty a présenté le 23 avril dernier le rapport sur la discrimination des enfants roms dans les écoles tchèques. «Des élèves roms connaissent la discrimination et la ségrégation au quotidien parce que le gouvernement tchèque manque depuis longtemps à son devoir consistant à lutter contre des préjugés très tenaces au sein du système éducatif», écrit Amnesty International dans ce nouveau rapport. Ce document, intitulé *Must try harder: Ethnic discrimination of Romani Children in Czech schools*, explique comment les autorités tchèques portent atteinte aux droits fondamentaux des enfants roms dans des écoles du pays. Des enfants roms sont victimes de ségrégation dans le système éducatif classique, cantonnés à des classes, des bâtiments et des écoles séparés destinés aux seuls Roms, quand ils ne sont pas placés dans des établissements pour élèves présentant des «handicaps mentaux légers». Les élèves scolarisés dans des établissements pluriethniques sont victimes de brimades et de harcèlement.

«La ségrégation généralisée des élèves roms est un exemple terrible de préjugé systématique, en vertu duquel des écoles font connaître à des enfants une discrimination implacable dès leur plus jeune âge», a déclaré Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, qui a effectué le lancement du rapport à Prague, en

République tchèque, le 23 avril.

Il s'agit de faire en sorte que le gouvernement tchèque reconnaisse qu'il y a bien un réel problème de discrimination, qu'il élabore un plan national effectif pour mettre fin à celle-ci (formation des personnels éducatifs, fin des programmes des écoles pour «handicapés mentaux légers», fin des classes ethniques) avec un calendrier et des moyens appropriés.

Le matériel pour agir

- **Un carnet de notes déplorable** : la commission Droits de l'enfant est partie prenante de la campagne. Elle propose d'envoyer une carte postale-carnet de note au premier ministre tchèque.

- **Tempête de gazouillis** (tweeter storm) : en juin nous organiserons une grande action sur les médias sociaux Face-book et Tweeter. Vous pourrez mobiliser dans votre entourage des personnes compétente dans ce domaine (d'autant plus qu'il s'agit de problèmes de discrimination d'enfants).

- «**Comment épelle-t-on discrimination ?**» une vidéo est consultable sur Youtube à :

<https://www.youtube.com/watch?v=wmGJg8ITXWo>

et sur le site d'Amnesty : <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Lutte-contre-les-discriminations/Videos/Comment-epelle-t-discrimination-en-Republique-Tcheque-14994>

- **Le carnet de Karel et d'Andrej** décrit la discrimination vécue par des enfants roms.

- **Une pétition en ligne** sur le site d'Amnesty à l'adresse : <http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Lutte-contre-les-discriminations/Actions/Republique-Tcheque-stop-la-discrimination-des-eleves-roms-14996?prehome=0>

Bien sûr tout ce matériel se trouve sur l'extranet. On peut commander les cartes postales au service diffusion, et demander toutes informations supplémentaires à la commission Droits de l'enfant.

Intervention sur France Info

Philippe Brizemur, responsable de la commission Droits de l'enfant, a répondu à des questions d'élèves de sixième d'un collège sur le travail des enfants pour l'émission de France Info : «France-Info Juniors», qui passera à la radio le 12 juin prochain.



La commission Droits de l'enfant accueillie un peu partout en France par les groupes locaux ! MERCI !

Dans le cadre du soutien d'Amnesty International au film «Spartacus et Cassandra», du jeune réalisateur Ioanis Nuguet, les équipes de la commission Droits de l'enfant et Lutte contre les discriminations ont parcouru la France pour animer des projections débats autour de ce documentaire. Partout, les spectateurs ont été présents en nombre et les débats riches et animés. Ce résultat n'aurait pu être atteint sans le travail des groupes locaux qui ont su sensibiliser, mobiliser autour d'eux et permettre à cette action d'exister.

Nous tenions donc à remercier tous ces groupes, qui nous ont accueillis si chaleureusement. Un grand merci à vous tous.

Isabelle Cadars Jénoc.

16 Actions Urgentes relayées par la com Droits de l'enfant depuis début 2015

COLOMBIE : Une militante et sa fille harcelées pour sa lutte contre les violences sexuelles (19 janvier).

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : Expulsion collective de personnes comportant des enfants (2 février).

IRAN : Exécution prochaine d'un mineur délinquant kurde (10 février). *L'exécution de Saman Naseem a été suspendue le 8 avril. Au 15 mai, nous n'avons pas de nouvelles.*

BRESIL : Douze personnes, pour la plupart jeunes et noires, tuées par la police militaire (19 février).

SIERRA LEONE : Le droit à l'éducation des jeunes filles enceintes est menacé (28 février).

VENEZUELA : Un adolescent a été tué lors d'une manifestation antigouvernementale (28 février).

PAKISTAN : Deux hommes doivent être exécutés le 7 mars, le plus jeune avait 16 ans lorsqu'il a été condamné (3 mars). *L'exécution du plus jeune a été reportée in extremis, mais au 15 mai, nous n'avons pas de nouvelles.*

ESPAGNE : Les droits des femmes et des filles menacés (2 mars).

ETATS-UNIS (Texas) : Libérez les demandeurs d'asile détenus (23 mars).

INDONÉSIE : Quatre jeunes en danger (30 mars).

HONGRIE : Des familles roms risquent d'être expulsées de force (14 avril).

TURKMÉNISTAN : Des centaines de familles risquent une expulsion forcée (3 avril).

MYANMAR : Des milliers de personnes risquent une expulsion forcée (6 mai)

ATTENTION !

De plus en plus d'Actions Urgentes ne donnent que des adresses par courrier électronique (mail) et Twitter, pour les responsables visés dans le pays concerné, avec toutefois l'adresse postale de l'ambassade en France. Pour traiter de telles AU, il faut donc avoir accès à l'internet, et nous ne distribuons ces AU que par mail.

INDONESIE - MALAISIE - THAILANDE : Des réfugiés et des migrants bloqués en mer (19 mai)

INDONESIE - MALAISIE - THAILANDE : Les réfugiés bloqués en mer sont toujours en danger (26 mai)

PARAGUAY : Une fillette de dix ans enceinte encore en danger (5 mai).

Nota : Certaines AU ne sont envoyées que par mail à cause de l'urgence



QUELQUES CHIFFRES

Sur les 7,3 millions de naissances par an, 2 millions viennent de jeunes filles de moins de 14 ans.

Beaucoup d'entre elles souffriraient de graves problèmes de santé à long terme, tels que des fistules. 70.000 adolescentes des pays en développement meurent des suites de leur grossesse et de leur accouchement.

Rapport du 30 octobre 2013 de «United Nation Population Fund».

Paraguay : violée et enceinte, une fillette de 10 ans doit obtenir l'autorisation d'avorter

La fillette, dont le nom n'a pas été rendu public, est tombée enceinte après avoir été violée par son beau-père. Lorsqu'elle est arrivée à l'hôpital, se plaignant de maux de ventre, le personnel soignant a découvert qu'elle était enceinte de 21 semaines. Mais les autorités paraguayennes ont refusé à la fillette le droit d'avorter en toute sécurité, ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour sa santé et ajouterait l'injustice à la tragédie. Amnesty a demandé au gouvernement d'intervenir pour garantir que la fillette bénéficie de tous les soins médicaux dont elle a besoin, et puisse notamment interrompre cette grossesse non désirée (voir notre AU du 1^{er} mai, via internet). Au Paraguay, l'avortement n'est autorisé que lorsque la vie de la femme ou de la jeune fille est en danger. Dans toute autre circonstance, même lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste ou lorsque le fœtus souffre de graves malformations, l'avortement n'est pas autorisé. Cette loi restrictive sur l'avortement bafoue le droit international. D'après un article de Ouest-France du 7 mai, Andrea Cid, responsable de la protection de l'enfance pour l'Unicef dans le petit pays sud-américain, rappelle «qu'au Paraguay, chaque jour deux fillettes de 10 à 14 ans accouchent» Ces cas sont la conséquence d'abus sexuels et, dans la majorité des situations, d'abus sexuels répétés face auxquels les victimes n'ont pas reçu la protection opportune et appropriée.

Après que la fillette ait été examinée, le directeur de l'hôpital a reconnu publiquement qu'elle présente une grossesse à haut risque. Quelques jours plus tard, le ministère de la Santé publique a ordonné qu'elle soit admise dans un autre hôpital, celui de la Croix-Rouge, afin de surveiller son état de santé.

Aux dernières nouvelles, un collège inter disciplinaire a été établi par le juge. Ceci est le résultat d'une demande faite par des organisations locales au juge pour enfant. Ce collège est formé de trois professionnels proposés par les organisations, trois membres du ministère de la Santé et trois membres de la Cour suprême. La prochaine étape est de convoquer ce collège, ce qui n'est pas encore fait.

AILRC-FR - 29 avril 2015.

Amnesty en action

Nigeria : un nouveau rapport démontre l'ampleur et l'horreur des atteintes aux droits humains commises par Boko Haram



Video de propagande de Boko Haram - © Amnesty.

Amnesty International a publié un rapport sur Boko Haram le 14 avril, jour de l'anniversaire de l'enlèvement des lycéennes de Chibok.

Boko Haram : des femmes et des jeunes filles forcées de participer aux attaques

Un an après la mobilisation #BringBackOurGirls, au moins 2.000 femmes et jeunes filles ont été enlevées par Boko Haram. Nombre d'entre elles ont été réduites à l'état d'esclaves sexuelles et forcées au combat.

Fondé sur près de 200 témoignages, dont 28 émanant

de femmes et de filles qui se sont échappées, ce nouveau rapport, intitulé «Notre métier est d'abattre, de massacrer et de tuer - Boko Haram fait régner la terreur», recense de

nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par Boko Haram, notamment le meurtre d'au moins 5.500 civils, alors que le groupe semait la terreur dans le nord-est du Nigeria en 2014 et début 2015.

Ce rapport apporte de nouvelles informations sur les méthodes brutales employées par le groupe armé dans le nord-est du Nigeria. Les hommes et les garçons y sont régulièrement embrigadés ou systématiquement exécutés, tandis que les jeunes femmes et les filles sont enlevées, emprisonnées et par-fois violées, mariées de force et contraintes de participer à des attaques armées, parfois dans leur propre ville ou village.

Les preuves apportées dans ce rapport-choc, un an après l'enlèvement des jeunes filles de Chibok, mettent en évidence l'ampleur et la cruauté des méthodes de Boko Haram.

Des hommes et des femmes, des garçons et des filles, des chrétiens et des musulmans ont été enlevés et brutalisés par Boko Haram dans un règne de la terreur qui a frappé des millions de personnes. Les récentes victoires militaires représentent peut-être le début de la fin pour Boko Haram, mais il reste encore énormément à faire pour protéger les civils, résoudre la crise humanitaire et entamer le processus de reconstruction.

La vie sous Boko Haram

Le rapport décrit le règne de la terreur imposé aux populations soumises à Boko Haram. Peu après avoir pris le contrôle d'une ville, Boko Haram rassemblait la population et annonçait de nouvelles règles imposant des restrictions des mouvements, en particulier aux femmes. La plupart des foyers devenaient alors dépendants des enfants pour trouver de la nourriture, ou attendaient les visites des membres de Boko Haram qui leur distribuaient de la nourriture pillée.

Les 276 écolières enlevées à Chibok ont suscité l'attention du monde entier grâce à la campagne #BringBackOurGirls. Mais ces écolières portées disparues ne représentent qu'une petite partie des femmes, des filles, des jeunes hommes et des garçons enlevés par Boko Haram.

Boko Haram a pour habitude de conduire directement les femmes et les filles enlevées dans des camps situés dans des endroits reculés ou dans des camps de transit improvisés, comme celui établi dans la prison de Ngoshe. Elles sont alors déplacées de ces camps de transit vers des maisons situées dans des villes et villages, où elles sont endoctrinées pour leur imposer la version de l'islam prônée par le groupe en vue de leur mariage.

De massacres en massacres depuis 2014

Depuis le début de l'année 2014, Amnesty a recensé au moins 300 raids et attaques menés par Boko Haram contre des civils. Lors des incursions dans les villes, les combattants ciblaient systématiquement l'armée ou la police en priorité pour s'emparer des armes et munitions avant de s'en prendre à la population civile. Ils tiraient sur tous ceux qui tentaient de s'échapper et rassemblaient les hommes en âge de combattre pour les exécuter.

Des images satellites réalisées à la demande d'Amnesty ont permis à l'organisation de montrer l'ampleur des dégâts causés par Boko Haram.

Elles comprennent notamment des images de Bama avant et après l'attaque, commandées pour le rapport. Elles montrent qu'au moins 5.900 structures, dont l'hôpital, soit environ 70 % de la ville, ont été endommagées ou détruites par les combattants de Boko Haram

Complément d'information

BOKO HARAM

Boko Haram, que l'on peut traduire par «L'éducation occidentale est interdite», entend créer un État islamique et a prêté allégeance au groupe armé basé au Moyen-Orient qui se désigne sous le nom d'État islamique. Depuis 2009, Boko Haram mène une campagne violente contre les civils dans le nord-est du Nigeria.

Le rapport qu'Amnesty International a publié en avril 2015, intitulé «Our job is to shoot, slaughter and kill, Boko Haram's reign of terror in north-east Nigeria», dénonce les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par ce groupe armé depuis 2014. Selon les recherches effectuées par l'organisation, Boko Haram a tué plus de 5.500 civils depuis le début de l'année 2014, et enlevé plus de 2.000 femmes et filles lors de descentes dans des villes et villages. À compter de juillet 2014, Boko Haram a pris le contrôle de grandes villes dans le nord-est du pays, imposant son régime brutal aux civils piégés sur son territoire.

Depuis février 2015, les forces armées nigérianes, avec l'assistance du Cameroun, du Tchad et du Niger, ont forcé Boko Haram à se retirer des villes importantes sous son contrôle. Des centaines de civils ont pu retourner dans des zones de nouveau contrôlées par le gouvernement après ces attaques.

Le conflit n'est cependant pas terminé et Boko Haram reste en mesure d'attaquer et de tuer des civils. L'armée nigériane s'est en outre rendue coupable de crimes de droit international et de violations des droits humains durant le conflit, notamment d'exécutions extrajudiciaires, d'homicides en détention, d'actes de torture, de détentions illégales et d'arrestations arbitraires. Amnesty International a exhorté à de nombreuses reprises le gouvernement nigérian à enquêter de manière indépendante sur les deux parties au conflit et leurs crimes de droit international présumés.

lorsqu'ils ont battu en retraite au moment de la reprise du contrôle de la ville par l'armée nigérienne en mars 2015.

Index AI : AFR 44/1360/2015 – "Our Job is to shoot, slaughter and kill".

Nigeria. : le bien-être des femmes et jeunes filles «secourues» est primordial



Video de propagande de Boko Haram - © Amnesty.

L'information selon laquelle près de 300 femmes et jeunes filles ont été «sauvées» des griffes de Boko Haram par l'armée nigérienne est encourageante, mais il ne s'agit que d'une modeste victoire concernant la sécurité des milliers de femmes et jeunes filles enlevées par le groupe armé depuis 2014, a déclaré Amnesty International le 29 avril 2015.

L'organisation demande par ailleurs aux autorités de garantir que le traumatisme qu'ont subi ces personnes ne soit pas exacerbé par des contrôles de sécurité prolongés en détention.

«Cet événement est une bonne raison de se réjouir et sans aucun doute un immense soulagement pour les femmes et jeunes filles concernées, et leurs proches. Mais ce

n'est que la partie visible de l'iceberg ; des milliers d'autres femmes, filles, hommes et garçons ont été enlevés par Boko Haram», a déclaré Netsanet Belay, directeur des recherches et du travail de plaidoyer pour l'Afrique à Amnesty International.

L'armée a fait savoir qu'elle avait «sauvé» ces femmes lors d'une offensive contre le groupe armé dans la zone de la forêt de Sambisa (nord-est du pays).

Dans des cas précédents où des femmes et des jeunes filles avaient échappé à Boko Haram, elles ont été détenues pendant des semaines pour des contrôles de sécurité. Amnesty International appelle les autorités à garantir que leur bien-être physique et psychologique passe avant tout.

«Les souffrances infligées à ces femmes et ces filles sont absolument horribles. Certaines ont été violées à maintes reprises, vendues comme esclaves sexuelles ou endoctrinées et même forcées à se battre pour Boko Haram», a déclaré Netsanet Belay. «Elles ont désormais besoin de soins médicaux et d'un soutien psychologique, mais aussi que l'on respecte leur vie privée. Le gouvernement doit veiller à ne pas ajouter à leurs souffrances en leur faisant subir des détentions et des contrôles de sécurité prolongés, qui ne feront qu'exacerber leur douleur et la difficulté de leur situation», a déclaré Netsanet Belay.

Le gouvernement nigérien doit aussi développer un plan pour assister les enfants nés à la suite de viols, afin de fournir des services et une protection adaptés à ces bébés et à leurs mères. Le Nigeria doit proposer des formations professionnelles et des programmes assurant des moyens de subsistance pour aider les femmes à réintégrer la société. Il doit veiller à ce que les victimes de violences sexuelles et liées au genre voient leurs droits sexuels et reproductifs respectés, et qu'elles puissent bénéficier de l'ensemble des services d'information et des soins en matière de santé sexuelle et reproductive, si cela est requis.

Amnesty International - Communiqué de presse - AILRC-FR – 28 avril 2015.

Nigeria : 500 enfants auraient été enlevés par Boko Haram

Après la reprise par les troupes du Niger et du Tchad de la ville de Damask, alors sous contrôle de Boko Haram, les terroristes se seraient enfuis en emmenant avec eux les enfants de la ville. 500 enfants âgés de moins de 11 ans sont portés disparus dans cette ville du nord-est du Nigeria.

Le sénateur représentant le nord de l'Etat de Borno, où se situe Damask, a confirmé, le 25 mai 2015, au correspondant de la BBC au Nigeria, la disparition de plusieurs centaines d'enfants. «Les plus jeunes sont placés dans des écoles islamiques, et ceux entre 16 et 20 ans sont conscrits, endoctrinés et utilisés pour perpétrer leur horrible mission», a déclaré ce sénateur.

A Bama, dans le même Etat du Borno, peu de temps auparavant, des témoins avaient raconté avoir vu des femmes, mariées de force à des combattants islamistes de Boko Haram, être massacrées par leurs «époux», pour éviter qu'elles ne tombent entre les mains des «infidèles».

Child Right International Network

<https://www.crin.org/fr/biblioth%C3%A8que/archives-des-actualit%C3%A9s/nigeria-500-enfants-auraient-ete-enlevés-par-boko-haram> - BBC : <http://www.bbc.com/news/world-africa-32044695>

Syrie : une attaque au gaz de chlore a tué une famille entière et constitue semble-t-il un nouveau crime de guerre

Les témoins d'une attaque présumée au gaz de chlore, qui s'est déroulée le 16 mars 2015 dans la soirée dans la région d'Idlib (nord de la Syrie), ont décrit à Amnesty International la fin tragique d'une famille entière, qui comptait notamment trois enfants âgés de moins de trois ans.

Des dizaines d'autres civils ont été exposés aux émanations toxiques de ce gaz lors de deux attaques à l'arme chimique, semble-t-il lancées par les forces gouvernementales dans la ville de Sermine (province d'Idlib), dans la soirée du 16 mars.

« Ces attaques, qui ont coûté la vie à des civils, notamment à de jeunes enfants, montrent une nouvelle fois que les forces du gouvernement syrien commettent des crimes de guerre en toute impunité. La Cour pénale internationale doit être saisie de la situation en Syrie de toute urgence », a déclaré Philip Luther, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Un médecin et un acteur de la protection civile ont déclaré à AI que les personnes touchées par cette attaque ne présentaient pas de blessures associées aux armes explosives, mais des symptômes caractéristiques d'une attaque à l'arme chimique - yeux rougis, souffle court, difficultés respiratoires, vomissements et importante production de salive.

Un porte-parole de l'armée syrienne a nié toute responsabilité pour ces attaques.

En septembre 2013, après que des centaines de personnes sont mortes des suites d'une attaque présumée au gaz sarin à Ghouta, aux abords de Damas, le président syrien Bachar el Assad a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et s'est engagé à détruire les stocks syriens d'agents chimiques interdits.

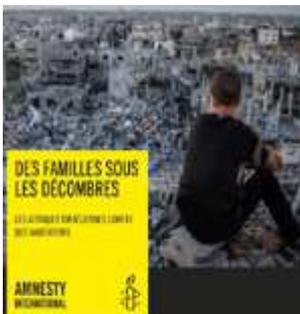
Cependant, un an plus tard, en septembre 2014, une mission d'établissement des faits diligentée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a recueilli des informations convaincantes confirmant qu'un agent chimique toxique avait été utilisé « de manière systématique et répétée » comme une arme dans des villages du nord de la Syrie en début d'année dernière.

Le 17 mars, Amnesty International a publié un nouveau rapport contenant des éléments accablants attestant que les forces gouvernementales syriennes ont tué illégalement des dizaines de civils lors d'une série de raids aériens menés sur la ville de Raqqa en novembre 2014. Ces raids ont porté atteinte au droit international humanitaire et certains pourraient même constituer des crimes de guerre.

Amnesty international – Flash - AILRC-FR - 17 mars 2015

Conflit Israël/Gaza : 519 enfants parmi les 1523 civils tués durant les cinquante jours de bombardement (juillet-août 2014)

Amnesty international a édité trois rapports concernant les atteintes aux civils durant ce conflit. Ces rapports documentent plusieurs cas précis comme illustration des nombreuses atteintes au droit humanitaire et comme illustration des crimes de guerre perpétrés durant cette période par les deux parties en conflit.



DES FAMILLES SOUS LES DECOMBRES

Les attaques israéliennes contre des habitations

(Index : MDE 15/032/2014 - Novembre 2014)

Dans ce rapport, AI analyse huit exemples précis de destruction d'immeubles d'habitations par les bombardements israéliens et les dégâts humains et matériels.

«Durant l'opération *Bordure protectrice* menée récemment par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, les frappes aériennes israéliennes ont pris pour cible des immeubles collectifs d'habitation. Les membres de familles entières, dont beaucoup de femmes et d'enfants, ont été tués ou blessés à la suite de ces frappes ciblées. Par ailleurs, des dégâts considérables ont été causés à des biens de caractère civil. Ces attaques ont été lancées pendant le conflit qui a duré 50 jours, du 8 juillet au 26 août 2014, et au cours duquel l'ampleur des destructions et des dommages infligés aux habitations et aux infrastructures ainsi que le nombre de civils palestiniens tués ou blessés ont été effroyables. Selon les chiffres publiés par les Nations unies, 1.523 civils, dont 519 enfants, sont au nombre des 2.192 Palestiniens qui ont trouvé la mort au cours de l'opération militaire. Au moment du cessez-le-feu le 26 août, environ 110.000 personnes déplacées avaient trouvé refuge dans des centres d'hébergement d'urgence ou des familles d'accueil. Selon les estimations des Nations unies, quelque 18.000 logements ont été détruits ou rendus inhabitables, laissant environ 108.000 personnes sans abri. De plus 37.650 logements ont été endommagés».

Voir :

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Crises-et-conflits-armes/Actualites/Conflit-Gaza-Israel-visait-des-habitations-civiles-deliberement-13105>

Le rapport entier est téléchargeable à partir de l'adresse :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=MDE15%2f032%2f2014&language=en>



«RIEN N'EST A L'ABRI»

La destruction de grands immeubles par Israël à Gaza

(Index : MDE 15/029/2014 French - Décembre 2014)

Dans ce rapport, AI analyse la destruction d'un centre commercial moderne près de Rafah et de trois immeubles d'habitation.

«Dans les quatre derniers jours de l'opération *Bordure protectrice*, nom de code des opérations militaires israéliennes menées dans la bande de Gaza du 8 juillet au 26 août 2014, l'armée israélienne a lancé quatre attaques qui ont totalement détruit de grands immeubles à plusieurs étages : trois tours d'habitation dans la ville de Gaza et un centre commercial moderne à Rafah. Des biens de caractère civil situés à proximité de ces bâtiments ont aussi été endommagés. Contrairement à ce qui s'est produit dans de nombreux autres cas, les militaires israéliens ont pris des mesures pour que les habitants des immeubles visés évacuent les lieux avant leur destruction. Toutefois, deux des attaques ont fait de nombreux blessés parmi les civils présents dans les bâtiments voisins. Hormis de vagues affirmations laissant entendre qu'un centre de commandement du Hamas se trouvait dans l'une des tours et qu'une autre «abritait des équipements liés aux militants palestiniens», les autorités israéliennes n'ont fourni aucune information expliquant pourquoi elles avaient réduit ces bâtiments à l'état de ruines ni – en supposant qu'elles avaient des raisons militaires valables de s'en prendre à ces immeubles – pourquoi elles n'avaient pas choisi des méthodes moins destructrices. Cette absence de justification, ainsi que les déclarations faites à l'époque par des porte-parole de l'armée israélienne, portent à croire que ces attaques ont été décidées à titre de sanction collective contre la population de Gaza».

Le rapport est téléchargeable à partir de l'adresse :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/029/2014/fr/>

ATTAQUES ILLÉGALES ET MORTELLES

DES TIRS DE ROQUETTES
ET D'OBUS PAR DES
GROUPES ARMÉS
PALESTINIENS LORS DU
CONFLIT GAZA/ISRAËL EN
2014

ATTAQUES ILLEGALES ET MORTELLES

Des tirs de roquettes et d'obus par des groupes armés palestiniens lors du conflit Gaza/Israël en 2014

(Index : MDE 21/1178/2015 Amnesty International - Mars 2015)

Ce rapport expose en détail quatre affaires qu'Amnesty International a analysées et dans lesquelles des tirs de roquettes et d'obus de mortier imputables à des groupes armés palestiniens ont causé la mort de cinq civils dans le sud d'Israël et fait plusieurs blessés. Ce document se penche aussi sur l'attaque du 28 juillet 2014 contre le camp d'Al Shati, et sur le comportement des groupes armés palestiniens dans la bande de Gaza lors de leurs opérations contre Israël pendant ces 50 jours de conflit.

«Pendant les 50 jours qu'ont duré les hostilités – du 8 juillet au 26 août 2014 – désignées en Israël sous le nom d'opération *Barrière protectrice*, des groupes armés palestiniens ont tiré des milliers de roquettes et d'obus de mortier sans système de guidage vers Israël, souvent en direction de personnes et de biens civils israéliens, en violation du droit international. Ces attaques ont coûté la vie à six civils israéliens, en ont blessé d'autres et ont endommagé des biens civils. Le comportement des groupes armés palestiniens, qui ont notamment tiré depuis des zones d'habitation et utilisé sans discernement des munitions qui ne peuvent pas être dirigées avec précision contre une cible militaire, a également mis en danger des civils dans la bande de Gaza. Les éléments disponibles dans un cas indiquent qu'une roquette tirée le 28 juillet 2014 par un groupe armé palestinien a tué 11 enfants et deux adultes dans le camp de réfugiés d'Al Shati, au nord-ouest de la ville de Gaza».

La synthèse en français est téléchargeable à partir de l'adresse :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde21/1178/2015/fr/>

A la suite de la publication de chacun de ces rapports, la section française d'Amnesty a mené des actions de plaidoyer auprès du ministère des Affaires étrangères, de la présidence de la République, de l'ambassade et du consulat de France en Israël, des ambassades de Palestine et d'Israël en France, du président de la Palestine et du premier ministre d'Israël, de toutes les associations partenaires françaises, palestiniennes et israéliennes et des groupes parlementaires d'amitié.

Les relais Israël/Territoires occupés palestiniens ont reçu une circulaire d'action.

Yémen : des enfants parmi les victimes des frappes lancées par l'Arabie Saoudite

Six enfants de moins de 10 ans figurent parmi les 25 victimes des frappes aériennes menées par l'Arabie Saoudite contre la capitale yéménite Saana, le 26 mars 2015.

Le même jour, Amnesty International a publié un flash d'information pour dénoncer la violation des règles du droit international humanitaire au Yémen.

Said Boumedouha, directeur adjoint du programme Afrique du Nord et Moyen Orient d'Amnesty International, a rappelé que l'ensemble des forces armées qui procèdent à des frappes aériennes doivent prendre toutes les précautions nécessaires en vue d'épargner les populations civiles. Cela suppose de vérifier que les cibles sont réellement des objectifs militaires et d'avertir les populations à l'avance. Au titre du droit international humanitaire, les groupes armés Houthis et les forces armées yéménites sont également tenus de protéger les civils se trouvant dans les zones qu'ils contrôlent, en évitant d'installer leurs combattants et leurs armements dans les zones résidentielles.

Selon un urgentiste qui a été témoin des frappes, celles-ci ont eu lieu, peu avant 3 heures du matin, près de l'aéroport dans le quartier résidentiel de Beni Hawat. Les responsables saoudiens à l'origine des frappes ont déclaré avoir détruit toutes les défenses aériennes des Houthis, présentes sur l'aéroport international de Sanaa.

Etant donné le nombre de victimes civiles, AI a invité l'Arabie Saoudite et les Etats impliqués dans ces frappes aériennes à enquêter afin d'établir s'il y a eu violation du droit international humanitaire et si des crimes de guerre ont été commis.

L'Arabie Saoudite a annoncé qu'elle lançait une intervention militaire dans le cadre d'une coalition de 10 pays (dont les 5 Etats du conseil de coopération du Golfe, contre les rebelles chiites houthis).

Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils fourniraient un soutien en logistique et en

renseignement à cette coalition, initiative qui a été approuvée par d'autres pays comme le Royaume uni et la Turquie.

Le 31 mars, un article paru dans «Libération», faisait état d'au moins 65 enfants tués et 30 autres blessés en quelques jours au Yémen. Cet article précisait aussi que les combats avaient largement endommagé les services sanitaires ainsi que le système éducatif et plongé les populations dans une insécurité alimentaire généralisée touchant particulièrement les populations les plus jeunes.

Amnesty International - Flash - AILRC-FR - 26 mars 2015.

COMMUNIQUÉ

L'Iran doit annuler la sentence de mort du mineur délinquant Saman Naseem

Au jour de l'impression de cette Lettre n°31, nous n'avons toujours pas de nouvelles de Saman Naseem et la pétition est toujours en ligne, sur le site d'AIF.

L'exécution de Saman Naseem, membre de la minorité kurde d'Iran, après un procès manifestement inique qui s'est appuyé sur des «aveux» obtenus sous la torture, devait se dérouler un mois avant la session du Conseil des droits de l'homme prévue pour le 19 mars. Saman Naseem n'a finalement pas été mis à mort, et les autorités ont refusé de révéler ce qui est advenu du jeune homme et où il se trouve.

Saman Naseem avait été condamné à mort en avril 2013 à Mahabad, dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, en raison de son appartenance présumée à un groupe d'opposition armée kurde et de son implication dans des activités armées à l'encontre des gardiens de la révolution. Il avait 17 ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

Sur le front des enfants soldats

Centrafrique : des groupes armés s'engagent à démobiliser tous les enfants soldats



Un enfant libéré des camps pour enfants soldats, le 27 mai 2013 à Bangui. © Jordi Matas/AFP

Entre 6.000 et 10.000 enfants seraient enrôlés dans les différents groupes armés et rébellions qui sévissent depuis des années en Centrafrique, à des fins militaires, sexuelles ou encore comme cuisiniers.

Le 5 mai 2015, les chefs de huit groupes armés en Centrafrique se sont engagés, via la signature d'un accord lors d'une cérémonie publique à Bangui, à relâcher l'ensemble des enfants-soldats mobilisés, et à cesser d'en recruter.

Parmi les signataires figurent trois factions de l'ex-rébellion Séléka et les milices anti-balaka, soit les principaux représentants des deux protagonistes de la crise qui secoue le pays depuis deux ans. «Nous nous engageons à respecter cet engagement pour donner la chance aux enfants centrafricains de bénéficier des mêmes chances que les autres enfants du monde

entier. Nous nous battons avec l'appui de la communauté internationale pour libérer tous les enfants que nous avons engagés dans nos rangs», a déclaré Abel Balinguele, un porte-parole du Front populaire pour la restauration de la Centrafrique (FPRC), venu signer l'accord, bien qu'il boycotte le Forum de Bangui. Le FPRC est l'une des principales factions de l'ex-Séléka basée dans l'extrême nord-est du pays et dirigée par le «général»

Noureddine Adam, chef emblématique considéré comme un «dur» du mouvement, sous le coup de sanctions onusiennes et américaines. Du côté des anti-balaka, le coordinateur national, Patrick-Edouard Ngaïssona, a indiqué que les enfants enrôlés dans ces milices n'avaient pas encore tous été «répertoriés». «Nous attendons tout de l'Unicef, qui s'est engagé à récupérer les enfants qui sont chez nous. Nous espérons qu'ils (Unicef) vont faire un bon suivi pour que les enfants ne souffrent pas», a-t-il affirmé.

De son côté, Mohamed Fall, administrateur de l'Unicef en Centrafrique, a assuré à France 24, que dix groupes armés – soit la totalité de ceux opérant en Centrafrique – se sont engagés solennellement devant la communauté internationale.

«Les dirigeants des groupes armés ont également convenu de donner à l'Unicef et ses partenaires un accès immédiat et sans restriction aux zones sous leur contrôle», s'est félicité l'organisation onusienne.

Cependant, aucun calendrier n'a été fixé.

La Centrafrique, l'un des pires pays au monde pour les enfants

Aucun calendrier n'a été fixé pour la libération des enfants concernés mais les démobilisations devraient débiter «dans les jours ou semaines à venir», indique Mohamed Fall. Un peu plus tôt, ce représentant s'était félicité de cette avancée évoquant, dans un communiqué, une «étape importante dans la protection des enfants dans ce pays [...] l'un des pires au monde pour les enfants après deux années de conflit». D'après cet expert, tous les groupes armés sans exception ont recours à des enfants-soldats en Centrafrique, par le biais d'enlèvements, parfois violents, ou en accueillant dans leurs rangs des mineurs en rupture familiale. Selon les différents besoins des factions, ces enfants sont ensuite utilisés comme combattants, porteurs de matériel, cuisiniers, travailleurs illégaux dans des exploitations minières, ou comme esclaves sexuels.

«Accompagner les gamins sur la bonne voie»

«Il ne faut pas que ces enfants se retrouvent à nouveau dans la rue», a déclaré la ministre de la Défense centrafricaine, selon des propos rapportés par Anthony Fouchard, correspondant de France 24 à Bangui.

Pour ce faire, l'Unicef alerte désormais sur le besoin de financement des centres de transit, des familles d'accueil et de tout le processus de réinsertion. Un coût qui s'élèverait entre 2.000 et 2.500 dollars par enfant pris en charge, selon l'organisation. Aucun calendrier n'a cependant été fixé pour la libération des enfants concernés. «Soyons prudents, mais cela est un point de départ», a déclaré le porte-parole de l'Unicef à Genève, Christophe Boulierac. «Les conditions sont là pour nous donner espoir», a-t-il ajouté, précisant que «la grande majorité» des groupes armés centrafricains ont participé à la signature de cet accord. Mais le cas de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) de Joseph Kony, active dans le sud-est du pays, demeure un épineux problème.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères français «salue la signature, dans le cadre du forum national de Bangui, d'un accord par lequel les groupes armés centrafricains s'engagent à cesser tout recrutement d'enfants-soldats et à libérer ceux qui sont dans leurs rangs. Nous rendons hommage au rôle joué par le fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et nous appelons tous les groupes armés à mettre en œuvre sans délai leurs engagements».

Pour en savoir plus :

France 24 : <http://www.france24.com/fr/20150505-centrafrique-groupes-armes-engagent-demobiliser-tous-enfants-soldats-forum-bangui-unicef> - AFP - 5 mai 2015.

Jeune Afrique : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20150506092806/centrafrique-enfants-soldats-s-l-ka-anti-balaka-enfants-soldats-centrafrique-les-groupes-arm-s-s-engagent-lib-rer-leurs-enfants-soldats.html>

Yémen : plus de 40.000 enfants soldats

La guerre civile sévit au Yémen depuis plusieurs mois. La guérilla urbaine ensanglante Aden, l'ancienne capitale du sud. S'y opposent les milices houthis et les partisans du président Abd Rabbo Mansour Hadi. Depuis le début des combats, de nombreuses vidéos tournées sur place par des amateurs, montrent l'utilisation d'enfants par les deux camps. Tournent actuellement sur YouTube des films pris dans la nuit du 31 mars où des adolescents de 15 à 17 ans se battent dans les rangs des «comités populaires», un groupe paramilitaire qui soutient le président. Les groupes houthis comptent aussi dans leurs rangs de nombreux enfants soldats. Selon Ahmed Yacine, cité par France 24, comme membre de l'ONG «Parlement des enfants» et observateur pour la chaîne de télévision : «Depuis le début



Des enfants à Aden – photo postée par Anzi sur twitter.
#عاصفة_الحزم

des combats ici à Aden, j'ai vu plusieurs mineurs dont l'âge ne dépassait pas 16 ans, prendre les armes aux côtés de leur père ou de

leur grand frère au sein des comités populaires. Ils n'ont pas été recrutés et formés au combat, de plus, leur nombre reste limité. Les enfants soldats sont beaucoup plus nombreux du côté des Houthis parce que cette milice les enrôle depuis plusieurs années dans le gouvernorat de Saada, son bastion au nord du pays. Leurs méthodes de recrutement sont simples. Les milices appâtent les familles avec de l'argent. Soit on leur verse un salaire, soit on leur propose de régler les dettes de leurs parents. Parfois, ces enfants sont même contraints par la force de s'enrôler. Les Houthis disposent de plusieurs camps d'entraînement à Saada. Les enfants qui sont accueillis dans ces camps reçoivent d'abord une formation idéologique puis sont entraînés au maniement des armes, avant d'être envoyés au front. Il y a quelques jours, les «comités populaires» ont arrêté plus d'une dizaine de miliciens houthis dans le quartier de Crater. Ils avaient autour de 16 ans. Quand ils leur ont demandé pourquoi ils se battaient, ils leur ont répondu que leur chef leur avait dit : «qu'ils allaient se battre contre les terroristes d'Al-Qaïda».

Un rapport de l'Unicef de 2012 estimait que l'armée yéménite compte environ 40.000 soldats de moins de 18 ans. Cette armée utilise les mêmes méthodes de recrutement que les milices houthis.

Le Yémen a signé la Convention relative aux droits de l'enfant et a ratifié en mars 2007 le protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

<http://observers.france24.com/fr/content/20150409-video-aden-enfants-soldats-houthi>

Source : France 24 - Actualités internationales – 9 avril 2015.

Myanmar (Birmanie) : enrôlé dans l'armée à l'arrêt de bus

L'association internationale «Child soldiers international» a édité en janvier 2015 un rapport «Under the RADAR, Ongoing recruitment and use of children by the Myanmar army» faisant état de la poursuite du recrutement d'enfants dans l'armée du Myanmar : la Tatmadaw Kyi en dépit des accords passés en 2012 avec l'ONU (le Joint Action Plan) pour mettre fin au recrutement d'enfants et pour la démobilisation de ceux qui étaient encore dans les rangs de l'armée.

Le rapport souligne le mauvais état de l'armée du Myanmar. Des troupes démoralisées, mal entraînées, n'ayant pas assez de ravitaillement ni de munitions dans les zones de combat, de nombreuses désertions. Les interviews d'anciens enfants soldats qui ont déserté indiquent qu'une discipline de fer est imposée par les commandants. L'utilisation de tortures physiques et psychologiques est souvent citée comme la cause des désertions nombreuses. Les coups, les injures, et les punitions sévères sont utilisés pour inculquer la discipline.

Cette armée manquant de troupes a donc besoin de recruter perpétuellement. Bien que la hiérarchie le nie, et que des informations aient été diffusées sur l'illégalité de recruter des enfants, ceux-ci constituent des cibles faciles. Les commandants sont dans l'obligation de maintenir leurs effectifs. Ils utilisent même les services de réseaux de courtiers civils qui recherchent et enrôlent des enfants. Ceux-ci utilisent le mensonge, l'intimidation et la coercition pour obtenir de nouvelles recrues, y compris en dessous de 18 ans.

Le nombre total d'enfants recrutés est difficile à déterminer, mais l'association estime qu'il s'agit de plusieurs centaines.

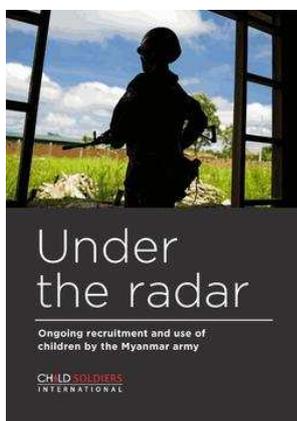
En milieu rural, les enfants sont recrutés sur le chemin de l'école ou lorsqu'ils vont chercher du travail. En ville, des enfants non accompagnés ont été recrutés aux stations de bus ou de train, sur des marchés ou aux alentours des temples. Parfois, on demande aux enfants leur carte d'identité, s'ils ne l'ont pas ou s'ils ne présentent qu'une carte d'étudiant, on leur donne le choix entre s'engager ou aller en prison. La cible privilégiée est constituée d'enfants pauvres et sans éducation.

Ils sont utilisés dans les zones de combat avec la rébellion Kachen. Ils servent de porteurs de munition, de poseurs de mines et combattent.

«Child soldiers international» conclut son rapport avec un ensemble de recommandations au gouvernement du Myanmar, aux forces de l'ONU et au Conseil de sécurité.

L'association demande, entre autre, au gouvernement du Myanmar de ratifier le protocole additionnel à la CIDE sur les enfants dans les conflits armés, la convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail, sur les pires formes de travail des enfants et tous les protocoles additionnels aux conventions de Genève, et d'adhérer à la Cour pénale Internationale.

Source : http://www.child-soldiers.org/research_report_reader.php?id=804



Lu dans la presse

Irak : les jeunes yazidis enrôlés de force par l'EI

Dans sa guerre d'expansion en Irak et en Syrie, l'organisation de l'État islamique oblige des adolescents de la minorité yazidie à suivre un entraînement afin d'en faire des enfants soldats.

Alors que le sort des femmes et des filles yazidies vendues comme esclaves par les jihadistes de l'organisation de l'État islamique (EI) a fait le tour du monde, l'épreuve



Yézidis à Mardin, fin du XIX^e siècle.

traversée par plusieurs jeunes garçons de cette minorité religieuse a reçu peu d'attention. Pratiqueant une foi millénaire de Mésopotamie supérieure, les Yazidis sont considérés par l'EI comme un «groupe d'authentiques païens». Plusieurs centaines d'entre eux ont déjà été massacrés.

Habib Kalish, 14 ans, est un Yazidi réfugié au Kurdistan irakien. Comme d'autres garçons de sa communauté, il était détenu par des jihadistes de l'EI dans une école de Tal Afar, à 70 km à l'ouest de Mossoul, en Irak. Lorsqu'ils ont été emmenés, effrayés, dans la cour de l'établissement, le jeune garçon a cru que ses pires cauchemars allaient devenir réalité. «Ils nous ont dit : «Nous allons vous entraîner pour devenir des combattants comme nous», se souvient-il. «Quelques instants plus tard, ils nous ont apporté des armes... des kalachnikovs, puis des grenades». En plus des exercices militaires, les jihadistes de l'EI ont commencé

l'endoctrinement d'Habib et d'autres adolescents, leur enseignant leur lecture du Coran et les forçant à faire la prière plusieurs fois par jour.

Peu de temps après, Habib, sa mère et ses deux sœurs ont été transférés dans un village de la région de Sinjar, dans le nord-ouest de l'Irak, qui était majoritairement yazidie jusqu'à une attaque de l'EI en août 2014. Au cours d'une froide nuit, mi-octobre, avec sa famille, ils ont réussi à fuir, malgré la vigilance des gardes à l'entrée du village. Les Arabes sunnites qu'ils ont rencontrés sur leur route les ont aidés à sortir de la zone contrôlée par l'EI. Faraj et sa mère ont réussi à faire de même, s'échappant d'un autre village à la même époque que la famille d'Habib. Les deux garçons et leurs familles se sont retrouvés dans la province de Dohuk, dans le nord du Kurdistan irakien.

Fin février, les garçons ont découvert ce qu'aurait pu être leur sort s'ils avaient continué l'entraînement avec les jihadistes. Une vidéo de propagande de l'EI montrait certains des garçons de l'école où ils ont suivi leur formation. En regardant la vidéo, Habib et Faraj pointent du doigt les jeunes yazidis recrutés de force qu'ils reconnaissent. «Celui-ci, c'est mon ami Jassim. Nous étions du même village», explique Habib. «C'est terrible de les voir ainsi... Nous nous serions tous retrouvés ensemble à l'école si tout cela n'était pas arrivé».

1.500 jeunes garçons entre les mains de l'EI

Jalal Lazgin, chef d'un centre culturel yazidi dans la région de Sharia, province de Dohuk, estime que plus de 1.500 jeunes garçons yazidis «du nourrisson jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans» sont toujours retenus par l'EI.

Les membres de l'organisation terroriste croient qu'en convertissant les Yazidis de force à l'islam et en faisant d'eux des jihadistes, ils leur apportent le salut. Sur Twitter, un militant de l'EI a posté une photo de deux jeunes garçons, dont un probablement âgé d'un

an qui porte un pistolet, avec ce commentaire : «Des enfants yazidis. Avec la grâce de Dieu, ils seront parmi les dirigeants de l'État islamique dans la conquête de Rome».

L'offensive de l'EI a changé la communauté yazidie pour toujours. Nombre d'entre eux en sont réduits à une vie de douleur et de misère. Sabah, un Yazidi également réfugié au Kurdistan irakien, affirme que onze membres de sa famille, dont deux de ses fils, sont entre les mains de l'EI. Leurs enfants n'ont pas seulement disparus, mais ils pourraient un jour venir pointer leur arme sur des parents et anciens amis. C'est une douleur supplémentaire pour eux.

Mohammed A. Salih - 06 mars 2015 -

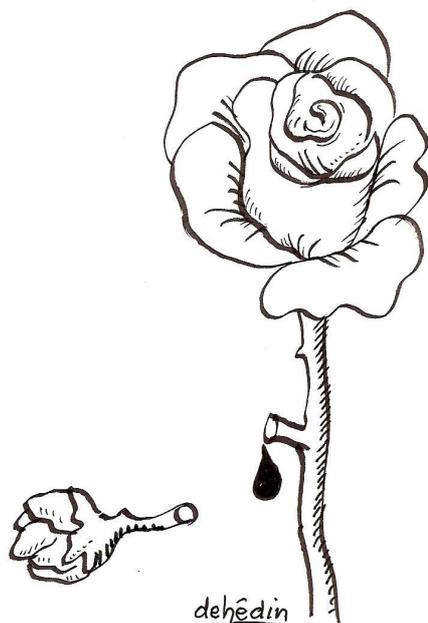
<http://www.france24.com/fr/20150305-irak-syrie-jihadistes-etat-islamique-ei-yazidis-enfants-soldats/>

Les Yazidis

Les Yazidis tirent leurs racines dans l'ancienne Mésopotamie. «Aujourd'hui, ils sont présents essentiellement en Irak, mais aussi au sud du Kurdistan iranien, au niveau de Kermanshah», explique Karim Pakzad, spécialiste de l'Irak à l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques). Ils revendiquent sur ces terres une présence multimillénaire ; leur calendrier entre dans sa 6764^e année. Ils sont entre 500.000 et 600.000 en Irak, essentiellement dans la plaine de Ninive. Bien qu'ils parlent un dialecte dérivé du kurde, ils se défendent d'être Kurdes.

Leurs croyances remontent aux prémices de l'islam. Les Yazidis sont monothéistes, mais ils mêlent plusieurs influences (syncrétisme), notamment musulmanes. Ils sont en effet les héritiers de Cheikh Adi, un mystique soufi, fondateur d'une communauté musulmane orthodoxe au XII^e siècle, dans les montagnes du Kurdistan. Coupés du monde, les Yazidis vont intégrer des rites, mythes et symboles propres à eux, qui les éloigneront progressivement de l'islam primitif. Se mêle également un héritage plus ancien du zoroastrisme (dualisme entre le bien et le mal), du judaïsme mais aussi du christianisme.

Violences sexuelles



Témoignages tirés de l'enquête :

«Au moment du dépôt de plainte et du procès, on m'a traitée comme une coupable. Le policier m'a dit que je devais être contente d'attirer l'attention des garçons... j'avais 13 ans ! Je n'ai plus jamais eu confiance en la police depuis !»

«Enfermer une enfant de 14 ans devant un représentant de la loi qui la traite de menteuse et qui lui dit que, si elle continue à raconter ce genre de connerie, elle finira en prison, est inadmissible... J'ai pensé au suicide.»

Les violences sexuelles faites aux enfants en France : un état des lieux alarmant

En France, 1 femme sur 5 et 1 homme sur 14 déclarent avoir subi des violences sexuelles.

Chaque année, selon les estimations, 102.000 adultes sont victimes de viols et de tentative de viols, mais ces estimations ne prennent pas en compte les mineurs. Pourtant ceux-ci sont bien plus nombreux que les adultes à être victimes d'agressions sexuelles. On estime qu'en France 154.000 enfants en ont été victimes. Selon l'enquête de l'Unicef (voir la Lettre de la Commission Droits de l'enfant n° 30) c'est 120 millions de filles dans le monde, (une sur dix) qui ont subi des viols.

Des chiffres effroyables.

Dans une étude très complète faite à partir d'enquêtes auprès de 1.214 personnes ayant été victimes de violences sexuelles, l'association «Mémoire traumatique et Victimologie» fait le bilan des violences sexuelles faites aux enfants en France. Son étude montre que 81% des victimes de violences sexuelles ont subi les premières violences avant l'âge de 18 ans, plus de la moitié avant l'âge de 11 ans et un cinquième avant l'âge de 6 ans.

Et 70% des victimes d'agression sexuelle alors qu'ils étaient enfants subiront une autre agression sexuelle au cours de leur vie.

La majorité des violences sexuelles subies dans l'enfance sont assorties de circonstances aggravantes ; inceste et/ou viol dans la moitié des cas.

Qui sont les auteurs :

Bien souvent le viol est représenté comme une agression dans la rue, de la part d'un inconnu armé. Si ce cas de figure n'est pas inexistant, il est cependant

rare. Dans 94% des cas, les agresseurs sont des proches connus par les victimes. Un enfant victime sur deux est agressé par un membre de sa famille. Les agresseurs sont à 94% des hommes. Un agresseur sur quatre est mineur. Souvent ces agresseurs mineurs ont été aussi victimes eux-mêmes d'agressions sexuelles.

Des victimes invisibles

Une violence dont on ne parle pas

Concernant les violences sexuelles faites aux enfants, de nombreux obstacles s'opposent à leur mise au jour.

Une culture du déni :

Interne au milieu familial (un cas sur deux), les violences sont cachées, prises dans la sphère privée, niées en tant que violence. C'est un domaine où affect et actes se mélangent intimement.



Une nécessité de mettre fin au déni

La première recommandation du rapport d'enquête insiste sur la nécessité de mettre fin au déni sur les violences sexuelles faites aux enfants. Pour cela, il est nécessaire de mieux former toutes les personnes en relation avec les enfants et les adolescents. Médecins, infirmières scolaires, enseignants, devraient être éveillés à repérer les symptômes post-traumatiques. Les médecins devraient poser systématiquement la question des violences lorsqu'ils sont devant des patients développant des symptômes douteux.

«Il faut donc continuer à informer le grand public, former des professionnels, produire des enquêtes, faire des travaux de recherche, étudier les parcours judiciaires et de soins aux victimes, améliorer les lois et leur application, faire respecter le droit des personnes, lutter contre les inégalités et l'impunité, dénoncer les mauvaises pratiques et favoriser les bonnes, développer des centres de soins spécifiques avec des professionnels de santé formés et compétents» conclut le Docteur Muriel Salmona dans l'introduction du rapport d'enquête.

Déni des victimes elles-mêmes : honte, peur de dénoncer une personne de son entourage proche avec qui on est lié affectivement : père, frère, oncle. Déni de l'entourage ou des personnes de confiance où la parole de l'enfant est systématiquement mise en doute. La victime devient souvent la coupable. «La culture du

viol et ses fausses représentations, ses stéréotypes, font que la victime est a priori considérée comme avoir menti, avoir provoqué le viol, ne pas s'être suffisamment protégée ou y avoir en fait consenti. Et quand bien même les violences sexuelles seraient reconnues, leurs conséquences psycho-traumatiques ne sont pas identifiées comme telles, ni expliquées, ni traitées spécifiquement puisque la grande majorité des professionnels de santé ne sont toujours pas formés et ne font pas de liens entre les symptômes présentés et d'éventuelles violences subies», précisent les auteurs du rapport. Le personnel médical est peu formé pour détecter ces violences, et ne pose pas systématiquement la question. Il en est de même pour le personnel enseignant pour qui aucune formation sur le sujet, même pas sur les procédures à suivre en cas de détection de violences sur un élève, n'est délivrée.

La loi du silence

«Les nombreuses victimes de violences sexuelles sont escamotées, oubliées, abandonnées. Celles qui étaient mineures, âgées, handicapées, celles qui n'ont pas pu dire non parce qu'elles étaient sous emprise, celles dont l'agresseur était leur conjoint(e), une femme ou un(e) mineur(e), [...] la liste est longue de celles qui si souvent se taisent».

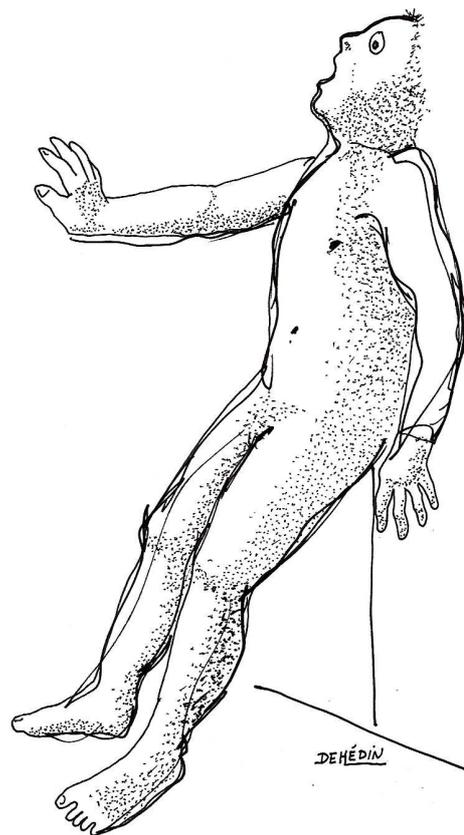
«Ce ne sont pas les victimes qui se murent dans le silence, c'est la société qui les y enferme. Personne ne veut savoir ce qu'elles ont subi, et si elles osent en parler, on leur renvoie le plus souvent que c'est peut-être de leur faute».

Un manque de protection

Contrairement à ce que l'on pourrait espérer, les mineurs victimes ne bénéficient pas d'une meilleure protection que les adultes. Dans l'enquête réalisée, seules 4% des victimes agressées dans leur enfance (une sur deux au sein de leur famille) rapportent avoir été prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance, et celles qui l'ont été parlent de mauvaises expériences. Mais souvent, la victime n'a pas été protégée parce qu'elle n'a pas parlé au moment des violences, ou si elle en a parlé, on ne l'a pas crue, ou si on l'a crue on n'a pas donné suite.

Déposer plainte est en soi traumatisant

La plupart des victimes de l'enquête qui ont osé déposer plainte, déplorent avoir été traitées en coupables et non en victimes et font témoignage du traumatisme que représente en soi cette démarche.



On peut trouver le rapport à l'adresse de l'association «Mémoire traumatique et victimologie»

<http://memoiretraumatique.org/>

Ainsi que <http://memoiretraumatique.org/psychotraumatismes/memoire-traumatique.html>

Les articles de presse rendant compte de ce rapport :

http://www.liberation.fr/debats/2015/03/02/violences-sexuelles-faites-aux-enfants-une-urgence-humanitaire_1212489

<http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/2015/03/05/violences-sexuelles-faites-aux-enfants-stop-au-deni-23058>

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2015/03/01/23459-violences-sexuelles-trop-peu-depistees-si-mal-soignees>

http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/03/02/les-violences-sexuelles-touchent-en-majorite-les-enfants_4585599_3224.html

Bibliographie : Salmona Muriel *Le livre noir des violences sexuelles* Paris Dunod 2013

Des dégâts irréversibles

Les violences sexuelles font partie des pires traumatismes et la quasi-totalité des enfants victimes développeront des troubles psycho-traumatiques.

Lorsqu'un enfant a subi un traumatisme important, les circuits neuronaux profonds sont affectés. Une «mémoire traumatique» se forme dans le tréfonds du cerveau. Une étude menée par une équipe de chercheurs internationaux (allemand, américains et canadien) et publiée début juin 2013 dans l'*American Journal of Psychiatry*, a mis en évidence des modifications anatomiques visibles par IRM de certaines aires corticales du cerveau de femmes adultes ayant subi dans l'enfance des violences sexuelles. Les événements subis reviennent à la surface sous la forme de réviviscence. Tous les éléments de la scène vécue, odeurs, visuels, sons, toucher, goût, sont revécus avec précision, pensées récurrentes sur les violences, ruminations, souvenirs intrusifs de tout ou partie de l'événement (sensations, douleurs,

bruits, paroles), agissements soudains comme si l'événement allait se reproduire, flash-back, illusions, rêves répétitifs, cauchemars vécus intensément avec une forte angoisse et détresse. Le cerveau se défend de cette douleur en proposant au corps des stratégies d'évitement, tentant par tous les moyens d'enfouir cette mémoire traumatique. Cela peut produire des formes de déni de l'événement (amnésie traumatique), mais aussi d'évitement phobique de toutes situations se rapportant au traumatisme ou pouvant rappeler l'événement, évitement de la pensée, développement d'un monde imaginaire, évitement de toute situation douloureuse ou stressante, émoussement des affects, désinvestissement des relations interpersonnelles, perte de l'anticipation positive de l'avenir.

Les individus peuvent développer une hyper-activité neuro-végétative : hypervigilance, état d'alerte et de contrôle, sursaut, insomnie, réveils nocturnes, hypersensibilité, irritabilité, colères explosives, troubles de la concentration et de l'attention, sombrer dans la dépendance aux drogues, auto-mutilation, avoir des tentations suicidaires, des troubles du comportement. Sur son site consacré à la mémoire traumatique, Muriel Salmona expose les troubles spécifiques dus à des agressions sexuelles dans l'enfance : «Les troubles de la sexualité et des conduites sexuelles, les troubles des conduites alimentaires, les conduites à risques. Chez les victimes d'inceste s'ajoutent les troubles de la personnalité (avec une impossibilité de faire confiance, des sentiments de honte et de culpabilité, une très mauvaise estime de soi, une très grande difficulté à contrôler ses émotions) et un risque suicidaire très important (la majorité des victimes d'inceste ont tenté de se suicider)».

S'il n'y a pas de traitement psychologique, la mémoire traumatique reste en place et peut provoquer des troubles de longues années après le premier traumatisme. Dans l'avenir, la sexualité est un terrain miné par la mémoire traumatique.

Roms en Europe

Ségrégation, harcèlement et peur : l'éducation sacrifiée des enfants roms en Europe

Dans un article, diffusé à la presse, Amnesty International dénonce la discrimination à laquelle sont soumis les enfants roms dans les systèmes scolaires de plusieurs pays d'Europe et les conséquences désastreuses dans la spirale de l'exclusion et de la pauvreté.



Classe « spéciale » à Letavnoce ©Amnesty International

Extraits :

Au fin fond de Sofades, petite localité proche de la ville de Karditsa, dans le centre de la Grèce, la 4^e école primaire ressemble à une vieille prison délabrée.

Le bâtiment est tellement vétuste qu'aucun enfant ne devrait jamais avoir à passer du temps ici. Comment imaginer que quelqu'un puisse apprendre quelque chose entre ces murs où les coupures d'électricité sont fréquentes et où il n'y pas suffisamment de salles de classe ? Et pourtant ce sont quelque 200 garçons et filles âgés de 6 à 14 ans qui, tous les jours, franchissent les grilles rouillées de l'école située à l'intérieur du lotissement rom, et qui essaient d'en tirer le meilleur parti possible. Tous ces enfants sont Roms. L'«école ghetto», comme ils l'appellent, est le seul moyen pour eux d'accéder à l'éducation.

Pris au piège : le cercle vicieux de pauvreté et de la marginalisation

Aux quatre coins de l'Europe – en Grèce, en République tchèque, en France et en Slovaquie, pour ne citer que quelques exemples –, les Roms sont bien souvent traités comme des citoyens de seconde zone. En proie à l'exclusion sociale systématique, vivant dans des conditions d'extrême précarité et victimes d'agressions racistes et d'expulsions forcées, les enfants roms n'ont pas souvent de véritable chance de progresser dans la vie. Ils sont pris au piège, enfermés dans un cercle vicieux de pauvreté et de marginalisation.

Comme si le temps s'était arrêté, la ségrégation existe toujours et reste trop peu remise en cause. La discrimination à l'égard des enfants roms dans l'éducation présente de multiples facettes. Ces enfants sont soit placés de manière disproportionnée dans des établissements conçus pour des élèves présentant un «handicap mental léger», soit relégués dans des classes ou des écoles n'accueillant que des Roms. Ceux qui fréquentent des écoles mixtes du système classique sont fréquemment en proie à des brimades et des actes de harcèlement insupportables. Pour de nombreuses familles roms, les choses sont si difficiles que les enfants finissent par ne plus aller du tout à l'école, ce qui risque de peser gravement sur leur avenir.

Les écoles-conteneurs

Lors d'une visite effectuée récemment en Slovaquie, Amnesty International a constaté que les autorités construisaient des écoles dans des conteneurs métalliques à proximité des

Tous les pays où vivent des Roms doivent adopter des réformes systémiques pour traiter au fond la cause profonde de ces problèmes : les préjugés ethniques.

quartiers roms. Les enfants se retrouvent ainsi parqués à l'écart de la société. Construites avec des matériaux qui ressemblent à des conteneurs de navire, elles se composent d'un grand bâtiment à toit plat d'un ou deux niveaux, comprenant simplement des salles de classe et des couloirs. Une telle école revient à 200.000 euros, un coût bien inférieur à celui d'un établissement construit en brique et mortier. Ces écoles sont fréquentées exclusivement par des enfants roms. Le père d'Imrich, un garçon scolarisé dans un collège classique mixte de la ville slovaque de Kežmarok, s'inquiète des conséquences de cette ségrégation : «Si nos enfants ne vont en classe qu'avec d'autres élèves roms, comment voulez-vous qu'ils se mélangent aux personnes non roms et qu'ils s'intègrent lorsqu'ils iront à l'école secondaire ?».

En France aussi, la discrimination des enfants roms est à l'oeuvre

Dans certains pays européens, comme la France, les autorités municipales vont parfois jusqu'à refuser d'inscrire les enfants roms à l'école. Les fréquentes évacuations forcées de communautés roms entières laissent un certain nombre de familles sans adresse fixe, alors même que certaines municipalités exigent précisément une adresse pour inscrire un enfant à l'école. Et pour qui a la chance d'avoir un chez-soi, les conditions de vie et l'accès à une hygiène et des installations sanitaires correctes sont souvent si déplorables que certains parents n'osent pas envoyer leurs enfants à l'école, par crainte qu'ils ne soient davantage mis à l'écart.

Brimades

Les enfants roms inscrits dans des écoles classiques mixtes sont eux aussi en proie à des brimades et des actes de harcèlement. Katka (pseudonyme), une fillette rom scolarisée dans un établissement classique mixte d'Ostrava, en République tchèque, nous a déclaré : «Un jour, nous écoutions un chanteur rom pendant le cours de musique et le professeur nous a demandé si nous savions qui étaient les Roms et s'il y avait des Roms parmi nous. J'ai levé le doigt. Beaucoup de choses ont changé à la suite de cela. Le garçon qui était assis à côté de moi s'est mis à écarter sa chaise et à dire qu'il ne voulait pas être assis à côté d'une gitane. Un voyage scolaire a été programmé, mais personne ne voulait partager sa chambre avec moi, alors je ne suis pas partie. Personne ne voulait de moi comme amie, mais j'ai fini quand même par me faire une copine, et maintenant ça va. Mais quand même, on me rappelle toutes les semaines que je suis Rom, que je suis sale et que je suis différente».

En Grèce aussi les enfants roms font l'objet de brimades. Amnesty International et le Greek Helsinki Monitor se sont rendus récemment dans le bidonville de Sofos, à Aspropyrgos, près d'Athènes. Les deux organisations ont rencontré des enfants qui avaient peur de se rendre à l'école locale mixte dont ils dépendaient, après la fermeture, par les autorités, de l'établissement réservé aux Roms. Anna (pseudonyme), 13 ans, vit avec ses parents et sa sœur aînée dans le bidonville. Elle a été scolarisée dans l'école réservée aux Roms pendant quelques années et est désormais inscrite à l'école mixte. La directrice de l'établissement accueille bien les élèves, mais le père et la mère d'Anna ont peur de la réaction violente des parents, qui s'est déjà manifestée lors de précédentes tentatives d'intégrer les enfants roms dans les écoles ordinaires. «Ils [des habitants] nous ont chassés du terrain de jeux de la ville», explique Anna.

Des engagements non tenus

En Grèce, en République tchèque, en France et en Slovaquie, les autorités n'ont jusqu'à présent pas pris les mesures suffisantes pour mettre en oeuvre le peu d'engagements qu'elles avaient pris en vue de faire évoluer les choses. Malgré plusieurs décisions de justice faisant obligation aux gouvernements de mettre un terme aux diverses formes de discrimination et d'interdire la ségrégation des enfants dans des écoles réservées aux Roms ou des écoles pour les élèves présentant un «handicap mental léger», peu de choses ont changé.

En novembre 2007, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que le placement disproportionné d'enfants roms dans des écoles destinées à des élèves souffrant d'un handicap mental léger en République tchèque violait les droits des enfants roms de ne pas subir de discrimination dans l'accès à l'éducation. La Cour européenne a demandé au gouvernement de mettre un terme à la discrimination et de remédier à ses conséquences. Le processus de réforme lancé par le gouvernement tchèque se révèle toutefois si lent qu'il n'apporte pas de solution véritable au problème.

En Slovaquie, le tribunal régional de Presov, dans l'est du pays, a rendu une décision importante en octobre 2012, établissant que la ségrégation d'enfants roms dans des classes spécifiques, sur des critères ethniques, était contraire à la législation du pays en matière de lutte contre la discrimination. Cette pratique demeure malgré tout très répandue aujourd'hui.

En Grèce, finalement, malgré l'adoption d'un Programme national pour l'éducation des enfants roms, les progrès constatés dans certaines régions ne peuvent se poursuivre, faute de financement.

Procédure d'infraction de l'UE

Fait sans précédent, la Commission européenne a lancé en septembre 2014 une procédure d'infraction à l'encontre de la République tchèque pour violation de la législation européenne en matière de lutte contre la discrimination, pour cause de discrimination des enfants roms dans l'éducation. Par cette procédure, la Commission peut amener le gouvernement à rendre compte de ses actes et à mettre un terme à la discrimination systématique des enfants roms dans l'éducation. Le gouvernement tchèque a commencé par remettre en question la compétence de la Commission à introduire une telle procédure dans le domaine de l'éducation, mais coopère désormais et a entamé une réforme de la loi relative aux établissements scolaires.

S'attaquer aux préjugés

«Il faut s'attaquer au phénomène profondément ancré de la discrimination à l'égard des Roms», a déclaré Gauri van Gulik, directrice-adjointe du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International, faute de quoi des milliers d'enfants resteront pris au piège d'un cercle vicieux de ségrégation, de peur et d'occasions manquées. «Au lieu de fermer les yeux sur le problème de la ségrégation et de la discrimination à l'égard des Roms, les autorités de la Grèce, de la République tchèque, de la France, de la Slovaquie et de tous les pays où vivent des Roms doivent adopter des réformes systémiques pour traiter au fond la cause profonde de ces problèmes : les préjugés ethniques. Ceci passe par un message politique fort et clair : il faut mettre un terme à la discrimination illégale à l'égard des enfants roms dans l'éducation».

www.amnesty.org/.../the-stunted-education-of-romani-children - 8 avril 2015.

ONU

On estime que 230 millions d'enfants vivent dans des pays et des régions où des combats entre groupes armés font rage. Près de 15 millions d'entre eux ont été directement touchés par la violence.

Les enfants sont de plus en plus menacés dans les zones de guerre

A l'occasion d'un débat au Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, a déclaré le 25 mars que, pour les enfants, l'année 2014 semble avoir été une des pires jamais enregistrées dans les régions touchées par des conflits. «Dans les zones de guerre du monde entier, les enfants sont de plus en plus menacés», a dit M. Ban Ki-Moon dans un discours devant les membres du Conseil de sécurité.

«Les auteurs de violations à l'encontre d'enfants, en temps de conflit armé, ont des profils de plus en plus diversifiés et sont d'une sauvagerie croissante», a-t-il ajouté. «Il nous appartient de braquer les projecteurs sur ce problème, de l'examiner, et d'agir».

«Les enfants dans le monde devraient étudier et pas être des soldats», a déclaré le chef de l'ONU. «Ils méritent de grandir dans des communautés qui leur offrent sécurité et la chance de réaliser leur plein potentiel. Ce sont les droits fondamentaux de tous les enfants, pas des aspirations. Les Etats membres ont l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour les réaliser».

Ban Ki-Moon a salué la présence lors de ce débat d'un ancien enfant soldat de la République démocratique du Congo (RDC), Junior Nzita Nsuami.

«Être enfant soldat, c'est être arraché de sa vie d'enfant et se faire imposer celle des adultes. Pour réussir à reprendre le parcours de sa vie, un ancien enfant soldat doit être considéré comme une personne qui mérite d'être soignée. Je tiens à souligner l'importance des programmes de démobilisation et de réinsertion », a déclaré Junior Nzita Nsuami devant les membres du Conseil de sécurité.

La Représentante spéciale du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, a regretté pour sa part que «malgré le consensus et nos efforts conjugués pour épargner aux enfants les affres de la guerre, nous sommes chaque année confrontés à de nouveaux défis».

«En ce début d'année 2015, c'est la violence des groupes armés et la brutalité avec laquelle ils traitent les enfants qui constituent notre défi majeur. C'est le cas en Syrie, en Iraq, au Nigéria, mais aussi dans d'autres pays. Des conflits récurrents se sont intensifiés et l'expansion des groupes armés prend des proportions inquiétantes», a-t-elle ajouté.

Elle a exhorté le Conseil de sécurité à poursuivre ses efforts et à utiliser tous les outils à sa disposition pour protéger les enfants affectés par les conflits armés. «Votre mobilisation et votre soutien nous sont indispensables pour répondre aux nouveaux défis et assurer une meilleure protection aux enfants», a-t-elle dit.

UNNews@un.org>, New York, 25 mars 2015.

Suivez-nous aussi sur Facebook (<http://www.facebook.com/Centre.Actualites.ONU>) et Twitter (<http://twitter.com/CentreActuONU>).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du Centre d'actualités de l'ONU:

<http://www.un.org/french/newscentre/>

Pour accéder l'édition du jour au format PDF:

<http://www.un.org/apps/news/fr/archive.asp>

«Si ma vie d'enfant soldat pouvait être racontée», par Junior Nzita Nsuami, voir La Lettre de La Com. Droits de l'enfant, n°29, p. 34.

La nécessité de former les gens à collaborer et à vivre ensemble devient pressante. Les connaissances et savoir faire des enseignants et donc leur formation à la tolérance et aux droits humains est essentielle pour pouvoir les enseigner.

L'éducation à la citoyenneté mondiale

Dans notre monde globalisé, avec des pays de plus en plus interdépendants et sujets à des changements climatiques, où les conflits armés causent d'énormes dégâts et souffrances, la nécessité de former les gens à collaborer et à vivre ensemble devient pressante. Depuis longtemps, le rôle que l'éducation peut et doit jouer dans la promotion de la paix, des droits de l'homme, de l'égalité des chances et du développement durable est reconnu. Dans cette perspective et pour aider «les gens à créer des sociétés plus justes, plus pacifiques et plus tolérantes», le Secrétaire général des Nations unies a lancé en 2012 *l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout* afin d'encourager «la citoyenneté mondiale». Une table ronde, organisée au siège de l'UNESCO à Paris le 18 mars 2015, a exploré plusieurs aspects de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

D'abord, on constate que la citoyenneté mondiale est un concept qui donne lieu à de multiples interprétations, mais renvoie davantage à un sentiment d'appartenance à une humanité commune, plutôt qu'un statut juridique. Ce concept se lie aux efforts de promouvoir le respect de la diversité et de la tolérance à l'échelle mondiale et de construire une culture pacifique basée sur les droits humains.

Parmi les expériences actuelles d'ECM, on trouve certains éléments communs qui visent à développer chez les apprenants :

- un comportement guidé par une compréhension de «l'identité collective» transcendant les différences individuelles, culturelles, religieuses, ethnique ou autres,
- une connaissance des problèmes mondiaux et des valeurs universelles,
- des capacités cognitives pour exercer un jugement critique et créatif, avec une approche qui englobe de multiples points de vue,
- des compétences sociales telles que l'empathie et des aptitudes pour communiquer avec des personnes de différents milieux et points de vue,
- des capacités pour travailler collectivement et de manière responsable pour résoudre des conflits ou trouver des solutions à des défis globaux dans l'intérêt du bien commun.

Former les jeunes dans ce sens commence par le développement de leur connaissance de la complexité des facteurs qui déterminent nos identités : âge, origine ethnique, religion, langue maternelle, travail, niveau socio-économique, etc. Les perceptions de ces différences peuvent être clarifiées au travers de la réflexion et du dialogue, en vue de développer une attitude de tolérance et une compréhension des facteurs qui sont communs à tous les êtres humains.

Mais comment faire ? Selon leurs expériences, les intervenants ont proposé quelques approches. Certains ont souligné qu'à l'école, les connaissances et savoir faire des enseignants constituent une condition primordiale et donc leur formation à la tolérance et aux droits humains est essentielle pour pouvoir les enseigner.

Certains épisodes d'histoire récente, comme la Shoah, ainsi que certaines actualités (le 8 janvier 2015 à Paris, par exemple), sont des exemples réels pour des recherches et des discussions entre élèves sur les causes et les conséquences de l'intolérance.

La littérature et le cinéma offrent aussi beaucoup d'histoires qui peuvent orienter des discussions sur les causes et les effets des violences et d'autres traitements inhumains. Des visites de certaines expositions ou sites historiques, comme les camps de concentration, sont un autre moyen de stimuler la réflexion sur ces sujets.

Sur un tout autre plan, un intervenant a souligné que l'école devait faire mieux pour éliminer l'échec scolaire afin que tous les enfants terminent leur scolarité avec un bon niveau de connaissances. Cela aiderait à réduire les inégalités sociales qui sous-tendent souvent la discrimination et l'intolérance.

Pour en savoir plus : <http://www.unesco.org/new/fr/global-citizenship-education>

Rapport et colloque

Lu dans la presse

Roumanie : orphelinats, une réalité qui ne change pas

D'après un récent rapport de l'ONG Centrul de Resurse Juridice (CRJ), association roumaine de défense des droits fondamentaux, plus de 1.300 enfants en situation de handicap ont trouvé la mort dans les institutions les accueillant. Les autorités n'ont jamais cru nécessaire de publier un document officiel se prononçant sur les causes de ces décès, mais, d'après les enquêtes menées par le CRJ, il s'agirait dans la majeure partie des cas de décès causés par des cas de pneumonie. Cette information tragique a pour effet de réactiver les images effarantes des orphelinats roumains, diffusées dans la presse étrangère au cours des années 1990, du temps de Ceausescu : enfants sales, maltraités, sanglés à leur lit avec du fil de fer rouillé, et présentant de graves pathologies physiques et psychiques.

Ce sont plus de 5.000 enfants qui sont abandonnés chaque année en Roumanie.

Ces hauts lieux de la maltraitance accueillent des enfants fragiles, non voulus par leurs parents, mais que le régime dictatorial, soucieux de la démographie du pays, entassait visiblement dans un objectif purement statistique.

D'où viennent donc, et que deviennent ces enfants aujourd'hui placés dans les orphelinats de la Roumanie démocratique ? De nombreux observateurs extérieurs pointent le fait que les enfants en situation de handicap sont fréquemment victimes d'abus en Roumanie. Des faits établis avec difficulté, étant donné l'accès extrêmement limité de ces centres d'accueil à la presse et aux associations. Réagissant au scandale, le CRJ a lancé une campagne publique intitulée «Un camp de concentration tout près d'ici» («*Lagărele de lângă tine*»), visant à sensibiliser les citoyens roumains aux droits de l'enfant et singulièrement aux besoins de protection des enfants en situation de handicap, accueillis dans les structures concernées. L'association apporte également son soutien à un projet de loi, présenté le 9 décembre dernier au Parlement, visant à réformer le système de prise en charge des enfants et des jeunes adultes présentant un handicap mental, et à instaurer une autorité indépendante chargée de réaliser des visites dans les structures d'accueil.

Au micro de l'édition roumaine de RFI, Georgiana Pascu, directrice du CRJ, a pris soin de rappeler, contre d'éventuelles accusations de parti pris, que les rapports de son association ne font que confirmer les informations contenues dans ceux du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, qui ne s'était aucunement montré plus clément. Il faut ajouter que la Roumanie ne semble pas être pressée de se doter des outils juridiques pertinents, qui permettraient d'éviter ce genre de tragédie d'un autre âge. Bien qu'ayant ratifié la Convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en 2008, la Roumanie ne s'est toujours pas dotée d'un mécanisme de suivi de l'application de la Convention – tel qu'il est prévu à son article 33. La situation n'est pourtant pas connue des seuls initiés.

La presse roumaine a rappelé que ce sont plus de 5.000 enfants qui sont abandonnés chaque année en Roumanie. Bien souvent, les parents les emmènent jusqu'à un centre médicalisé afin que leur soient prodigués les soins nécessaires, puis disparaissent... Pour ces enfants, les chances de trouver une nouvelle famille sont minimales – et encore réduites par le cadre légal, qui ne permet pas l'adoption dans des délais raisonnables. Toutefois, la loi prévoit la création de «maisons familiales» dédiées aux enfants et aux jeunes en situation de handicap. Ces nouveaux dispositifs de prise en charge devraient permettre la fermeture des vieux centres sociaux. Reste que, selon le CRJ, plus de 25.000 enfants et jeunes en situation de handicap sont encore reclus dans 717 structures d'accueil.

Osservatorio Balcani e Caucaso - Traduit par Béranger Dominici - 17 mai 2015.

Colloque sur les politiques de l'enfance et de la jeunesse : évaluations et propositions



Conseil économique, social et environnemental – 6 mai 2015.

La journée co-organisée le 6 mai 2015, par le Laboratoire Interdisciplinaire des Politiques Publiques de Sciences Po (LIEPP) et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du Conseil économique, social et environnemental (CESE) visait à mieux comprendre les problèmes des enfants et des jeunes dans notre société, à évaluer les politiques qui leur sont destinées et à débattre des orientations nouvelles à mettre en oeuvre.

- **La première table ronde avait pour objet l'accueil des jeunes enfants dans les meilleures conditions**, préalable à la lutte contre les inégalités héritées. Il a été rappelé l'importance des dispositifs d'accueil sur le développement cognitif et non cognitif. Dans la tranche des 0 à 3 ans, moins de la moitié des enfants sont accueillis en mode de garde et il y a une césure entre l'accueil des 0-3 ans et celui des 3-6 ans avec une chute de la scolarisation de 2 à 3 ans à l'école primaire depuis ces dernières années (la scolarisation précoce

est une spécificité française). Les moins aisés sont principalement gardés en famille et ne bénéficient que peu des crèches. Les modes d'accueil sont très stratifiés socio-économiquement et il n'y a pas d'étude en France sur les effets comparés des modes d'accueil. Les participants se rejoignent pour préconiser un service public de la petite enfance et pour la création d'une nouvelle entité passerelle entre la crèche et l'école pour assurer entre 2 et 4 ans une continuité sans ruptures (cela rappelle le jardin d'enfants) pour palier aux manques de cohérence dans les politiques publiques.

- **La seconde table ronde était consacrée à la lutte contre les inégalités à l'école.** François Dubet (Université de Bordeaux) a souligné que l'école française a une tradition élitiste avec une rigidité des parcours, des préjugés du personnel éducatif en fonction de la

profession des parents. On donne plus à ceux qui ont plus et on multiplie les dispositifs en externalisation, sans remettre en cause le système. Peut-être serait-il utile de s'interroger sur la main-mise des diplômés car plus l'emprise des diplômés est forte plus les inégalités sont fortes. «Il faut sortir du monopole scolaire sur le mérite» ! Agnès Van Zanten (LIEPP) montre les inégalités entre lycées (qui recourent les inégalités liées à l'origine sociale) en matière d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur. Marie Aleth Grard (ATD Quart Monde et CESE) évoque l'école de la réussite pour tous.

- **La troisième table ronde s'intéressait à l'état des lieux en matière de politiques sociales de la jeunesse.** Ce n'est pas seulement le chômage, c'est aussi la précarité (en dessous de 60% du revenu médian) ! Le logement est une variable déterminante et le chômage est un vrai problème pour les non qualifiés. Il faut repenser les politiques d'aide à la jeunesse autour de la mobilité géographique et de l'accès au logement (avec une taille de logement adapté dans le parc du logement social) et trouver le bon échelon géographique de gestion de l'emploi (politique de l'emploi trop locale). La jeunesse n'est pas un groupe cible (pas d'études qualitatives, statistiques). Il n'est pas souhaitable d'avoir une politique dédiée. Il faut plutôt, intégrer les questions de jeunesse de manière systématique dans chacune des politiques publiques.

- Quelles perspectives en matière de politiques publiques ? Il a été évoqué par la déléguée à l'emploi et à la formation professionnelle la «Garantie jeunes», dispositif qui allie un programme d'accompagnement collectif de 6 semaines en collectif et une allocation (au niveau du RSA socle). Il s'agit d'un programme d'une durée d'un an éventuellement reconductible. Fin 2013, il y avait 8.500 bénéficiaires et l'objectif est d'arriver à 50.000 à la fin de l'année (100.000 en 2017). Bertrand Fragonard (Président du Haut Conseil à la Famille) rappelle que les 18-25 ans n'ont pas accès au RSA, même s'ils ont des enfants, sauf pour les ex bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API). Il évoque le fait que les classes moyennes sont défavorisées (ne pouvant bénéficier d'aucune défiscalisation) et pose la question : convient-il de prolonger les allocations familiales ou d'ouvrir des droits spécifiques ? Faut-il garder la gratuité de l'université en augmentant le nombre de boursiers ? Benjamin Ferras rappelle que, aujourd'hui, l'âge du premier CDI est à 28 ans, le 1er enfant est à 29 ans ½, que, jusqu'à 20 ans, le jeune est un ayant droit de sa famille et qu'il n'y a pas de dispositif de solidarité avant 25 ans. La «Garantie jeunes» n'est pas encore un droit. La galère c'est entre 15/16 ans et 28/29 ans. Daniel Lenoir, directeur général de la CNAF, rappelle que 7 jeunes sur 10 considèrent avoir été confrontés à un problème d'accès au logement.

La journée se termine par un échange entre des représentants de la jeunesse, jeunes porteurs de projets en matière de logement, santé, insertion professionnelle et lutte contre la précarité, avec le Président de la République François Hollande, et par le discours de clôture du Président (voir lien ci-dessous).

Jean-Pierre Lazarus, commission Droits de l'Enfant - <http://www.lecese.fr/content/les-politiques-de-l-enfance-la-jeunesse-valuations-et-propositions-lieppcese>

Témoignages

«Lorsque j'ai été secouru, j'ai eu l'impression de renaître»

Voici l'histoire d'Ali



Une délégation d'Amnesty International, en mission dans l'île de Lampedusa et en Sicile, a recueilli les témoignages de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile, sauvés en haute mer dans les eaux de la Méditerranée.

Beaucoup ont des histoires douloureuses à raconter. Voici celle d'un jeune Somalien qui a perdu son ami au cours d'un périple terrifiant qui a duré au total plus de trois mois. Amnesty International s'est entretenue avec lui dans un centre d'accueil à Lampedusa, moins d'une semaine après qu'il a été secouru, le 17 avril. Son nom a été modifié à sa demande.

Des migrants marchent le long de la route poussiéreuse qui mène du centre d'accueil à la ville de Lampedusa.

© Amnesty International

«Vers 9 heures ou 9h30 du matin, de l'air a commencé à s'échapper du bateau. Nous avons utilisé un téléphone satellite pour demander de l'aide. Nous avons attendu six heures avant de voir arriver le bateau de sauvetage. Ces six heures furent les pires instants de ma vie».

«Mon nom est Ali et je viens de Somalie. J'ai 15 ans.

Lorsque j'avais neuf ans, j'ai été séparé de ma famille et emmené vers la capitale, Mogadiscio, où j'ai vécu avec mes amis dans le quartier de Yaaqshiid. Là, j'ai appris l'anglais et j'ai travaillé comme cireur de chaussures pour les soldats.

Il y a un peu plus de trois mois, j'ai quitté la Somalie. Les problèmes sont légion là-bas – les combats, la sécheresse, la famine. Je veux une vie meilleure, j'aimerais aller en Norvège.

Je voyageais avec un ami. Son père a payé pour que nous puissions faire tous deux ce périple, à travers le désert, depuis la Somalie jusqu'en Libye. Le voyage fut long et pénible, nous avons traversé plusieurs pays dans un pick-up – l'Éthiopie, le Soudan et la Libye. Mon ami ne s'en est pas sorti. Il est tombé de l'arrière du pick-up, parce que les passeurs fonçaient à travers le Sahara.

Les passeurs ont arrêté le véhicule et nous nous sommes précipités pour voir s'il allait bien, mais ce n'était pas le cas. Nous l'avons enterré dans le désert. Il avait 19 ans. Plus tard, lorsque j'ai appelé son père pour lui annoncer la nouvelle, nous avons eu une conversation très douloureuse.

Trois mois après avoir quitté la Somalie, nous sommes arrivés à Tripoli. On y est restés environ une semaine, dans une grande maison, avec beaucoup d'autres personnes. Les passeurs ont installé les Somaliens et les Érythréens dans des maisons différentes. Ceux qui nous gardaient captifs étaient de très mauvaises personnes, ils frappaient mes amis. Ils avaient des armes, des gros calibres et des pistolets.

L'homme qui avait le bateau m'a demandé plus d'argent pour faire la traversée jusqu'en Europe : 1.900 dollars américains (environ 1.750 euros). Mais je n'avais pas d'argent, et pas de famille pour payer. Alors d'autres personnes dans la maison m'ont aidé à rassembler assez d'argent pour tenter la traversée.

Cet homme nous a menti ; il nous a dit que c'était un bateau en fibre de verre, alors que c'était un bateau pneumatique, en plastique.

Avant de partir, il y a eu un accident dans la maison où nous étions retenus à Tripoli. Certains des migrants cuisinaient sur du gaz, et d'autres fumaient tout près. Une bonbonne de gaz a pris feu et a explosé : 10 personnes sont mortes. Nous les avons enterrées à Tripoli.

22 personnes, toutes originaires d'Érythrée, ont été grièvement blessées, elles étaient complètement brûlées. Les passeurs les ont fait grimper de force dans le bateau de toute façon.

Nous sommes montés à bord du bateau, le 16 avril dans la soirée, et avons quitté Tripoli vers minuit. Nous étions plus de 70 personnes, dont les blessés graves. En tout, il y avait

45 Somaliens, 24 Érythréens, deux Bangladais et deux Ghanéens.

Vers 9 heures ou 9h30 du matin, de l'air a commencé à s'échapper du bateau. Les passagers se sont rués vers l'avant pour exercer une pression sur le trou. Nous avons utilisé un téléphone satellite pour demander de l'aide. Nous avons attendu six heures avant de voir arriver le bateau de sauvetage.

Ces six heures furent les pires instants de ma vie. Je pensais que j'allais mourir. Les gens priaient à voix haute, implorant le pardon de Dieu.

Vers 15 heures, le bateau de sauvetage est arrivé – un bateau gris de la Garde des finances italienne.

J'ai eu l'impression de renaître.

Mes amis qui se trouvaient dans le bateau vont tous bien, mais les blessés étaient vraiment très éprouvés après ce

voyage. Une femme originaire d'Érythrée a succombé à ses brûlures. Une autre femme qui avait un fils de deux ans était grièvement blessée, et d'autres passagers sur le bateau ont pris son enfant. Cette mère et son fils ont été séparés à leur arrivée à Lampedusa*.

Maintenant nous avons un abri et de la nourriture, nous remercions Dieu de nous avoir sauvés. Et nous remercions l'Italie.

Beaucoup de gens meurent. Mais les habitants de Somalie vont continuer de partir : dans mon pays, il n'y a pas de paix, pas de travail.

Ici, à Lampedusa, j'ai vu un panneau qui m'a plu. Il dit que les gouvernements devraient protéger des vies, pas des frontières. J'aimerais demander aux gouvernements de le mettre en pratique».

* Amnesty International a pu confirmer auprès du personnel du centre d'accueil de Lampedusa et du directeur de l'hôpital local que la femme érythréenne blessée et son enfant ont plus tard été réunis en Sicile.

[www.amnesty.org/fr - https://www.amnesty.org/fr/articles/blogs/i-felt-like-i-was-born-again-alis-story/](https://www.amnesty.org/fr/articles/blogs/i-felt-like-i-was-born-again-alis-story/) - 27 avril 2015.



Le portail du centre d'accueil pour migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à Lampedusa, en Italie.
© Amnesty International

70.000 réfugiés dans le camp de Yida et 25.000 dans celui d'Adjoung Thok (Haut-Nil occidental) se battent pour redonner une once de normalité à leurs vies, et chaque jour de nouveaux arrivants affluent...

Témoignage du Secrétaire général d'AI Canada au Sud Soudan

Dans un coin oublié du Soudan du Sud, un pays lui-même enlisé dans la guerre et les violations des droits humains, les réfugiés, victimes de cette crise largement ignorée, continuent d'affluer et sont confrontés à des difficultés énormes.

Ils sont environ 95.000 et chaque jour, de nouveaux arrivants affluent. Imaginez un instant le désespoir qui peut conduire à fuir vers le Soudan du Sud ravagé par la guerre, et à en faire une option plus attirante que de subir les bombardements, la terreur et la faim au Kordofan méridional.

Dans l'État du Haut-Nil occidental/Unity, les réfugiés se répartissent dans deux camps : 70.000 dans le camp de Yida, où nous nous trouvons aujourd'hui, et 25.000 dans celui d'Adjoung Thok.

Ici, les victimes d'atrocités indicibles se battent pour redonner une once de normalité à leurs vies : satisfaire les besoins élémentaires en nourriture, en eau, en abri et en vêtements, et peut-être l'ardent désir d'une éducation hors d'atteinte.

Les paroles de l'un des responsables du camp furent pour moi particulièrement convaincantes, même si j'en avais déjà entendu des variantes auparavant. Il a demandé : « Pourquoi notre opinion ne compte-t-elle pas ? Pourquoi ne décidons-nous pas nous-mêmes de ce qui est bon pour notre sécurité, où nous allons envoyer nos enfants à l'école et où nous tenterons de reconstruire nos vies en faisant pousser quelques cultures ? » Je me souviens de la ténacité d'une réfugiée lors de ma dernière visite, qui faisait valoir qu'elle était la mieux placée pour savoir où elle serait en sécurité avec ses enfants.

L'une des préoccupations qui revient de manière poignante à chacune de mes visites ici, c'est l'éducation. Elle a encore été au centre de toutes nos conversations dans le camp aujourd'hui.

Parce que les donateurs internationaux pensent que les réfugiés ne doivent pas s'installer à Yida sur le long terme, ils refusent de financer des programmes et des initiatives qui lui donneraient, craignent-ils, un caractère pérenne. C'est notamment le cas des écoles. Imaginez le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans un camp accueillant 65.000 personnes. Ils sont 16.000 d'âge primaire, à Yida.

Quatre ans après la création du camp, il n'y a pas une seule école financée par la communauté internationale : quatre années gâchées dans la vie d'un enfant. Pas de sac à dos bleu de l'Unicef, pas d'enseignant rémunéré par l'Union européenne, pas de cahier ni de crayon arrivant du Canada ou d'Australie, pas d'école construite par l'Afrique du Sud. Pourtant, tous les enfants, quelles que soient les circonstances, ont droit à un enseignement primaire gratuit et obligatoire.

Des écoles existent bien à Adjoung Thok – ce qui est censé inciter les réfugiés à aller s'y installer. Certains se sont décidés, mais la plupart sont restés à Yida. Et des milliers d'élèves étudient dans des écoles de fortune, construites avec les mêmes matériaux rudimentaires que les abris dans lesquels ils dorment. Des bénévoles faisant partie de la communauté des réfugiés (dont une minorité sont des enseignants) font de leur mieux pour enseigner. Et il faut s'acquitter de frais de scolarité : l'équivalent de 4 dollars (3,60 euros) par an, ce qui pour la plupart des familles est une somme difficile à réunir, et ce qui va à l'encontre du droit universel à une éducation primaire gratuite.

Quels que soient les avantages de Yida par rapport à Adjoung Thok, ou des deux sites actuellement en balance, il est inquiétant qu'un droit aussi important que le droit à l'éducation soit utilisé comme levier de négociation.

En effet, comme nous l'a confié aujourd'hui un responsable du camp, **lorsqu'on fait une croix sur l'éducation, on sacrifie une génération**. Et cette crise largement passée sous silence dans un coin oublié de la planète ne peut pas se le permettre.

Par Alex Neve, secrétaire général d'Amnesty International Canada, 7 mai 2015.

Le travail des enfants

Lu dans la presse

Kosovo : le travail des enfants, un fléau qu'il faut combattre d'urgence

De nombreux enfants kosovars sont obligés de travailler pour aider leurs familles. Le Bureau International du Travail (BIT) s'inquiète des dangers que ces enfants encourent et demande aux autorités de Pristina de lutter plus efficacement contre cette forme illégale de travail.

Sevdije Morina, une mère de cinq enfants, vit dans le village de Vrajak au Kosovo. Ses enfants l'aident aux travaux de la ferme, ils récoltent les oignons et les raisins. « J'ai été

obligée d'arrêter de les envoyer à l'école pour qu'ils travaillent plus dans les champs et dans la vigne». Les enfants manipulent des pesticides et utilisent des outils dangereux. Haxhere, une fillette de 12 ans se rappelle bien des accidents «On s'est blessés plusieurs fois en binant les champs. Une fois, je me suis coupée à la main avec une hache». «Et comme nous n'avons pas de voiture, ni d'autres moyens de transport, nous avons dû faire les six kilomètres à pied pour emmener les enfants à l'hôpital de Ratkoc», précise sa mère. Ces enfants ne sont pas les seuls au Kosovo à faire un travail dangereux au lieu d'aller à l'école et de vivre leur vie d'enfant. Dans les familles pauvres, les enfants commencent à travailler dès l'âge de 6 ans. En œuvrant dans les champs ou triant les ordures, ces enfants mettent en danger leur santé et parfois même leur vie. Aller à l'école et travailler est un défi majeur, le travail des enfants est un danger pour eux et les prive de leur droit à l'éducation.

Gagner sa vie dans une décharge



Pour les dizaines d'enfants qui trient et ramassent les ordures dans la décharge de Koshtova, un petit village près de Mitrovica, les conditions de travail sont encore plus dures que pour les enfants de Sevdije Morina. Ils se blessent en triant les ordures ou en courant après les camions qui arrivent à la décharge. Ils courent parce que celui qui arrive le premier ramasse tout et peut remplir son sac. Tout le monde accepte cet accord tacite

parce qu'il évite les bagarres entre les enfants.

Labinot Berisha, un syndicaliste, qui travaille auprès du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, en coopération avec des organisations non gouvernementales, essaie d'aider ces enfants. «Travailler régulièrement sur une décharge est devenu normal pour ces enfants et cela me préoccupe beaucoup», lâche-t-il. D'autres gamins passent leurs journées dans la rue à mendier ou à vendre à la sauvette divers objets. «La police intervient car ce travail est lié à des activités illégales», admet un policier de Mitrovica, mais il n'y a pas que la police qui stresse ces enfants. Ils doivent aussi faire face à la pression de leurs familles qui exigent d'eux qu'ils rapportent de l'argent à la maison. «Le stress est considérable pour ces enfants. Il s'accumule sur des années provoquant insomnies, inattention à l'école et parfois des problèmes psychologiques encore plus graves, comme la dépression», explique Natyra Agani, une psychologue de Pristina.

«Il reste beaucoup à faire»

Le BIT et le ministère du Travail et des Affaires sociales essaient de trouver des solutions d'urgence.

Jusqu'à présent, le programme du BIT a conduit à la mise en place d'un plan d'action pour la prévention et l'élimination des formes les plus brutales de travail des enfants. La démarche est de renforcer la responsabilité des autorités publiques et des organisations patronales et syndicales pour trouver des solutions au travail des enfants et faire prendre conscience aux communautés et aux familles de la gravité du problème.

Une quarantaine d'entreprises ont déjà adopté des codes de conduite pour combattre le travail des enfants tandis que la Chambre de commerce a approuvé sa Stratégie 2014-2020 pour la prévention et l'élimination du Travail des Enfants. En complément, les questions relatives à la santé et la sécurité au travail seront incluses dans les programmes scolaires. Un de ces programmes sera enseigné dans les établissements scolaires primaires et secondaires pour l'année scolaire 2015-2016. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural a aussi inclus dans ses services de conseil aux agriculteurs des modules sur les dangers du travail des enfants dans les champs. Mais pour Behxhet Gaxhiqi, conseillère pour les questions sociales auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales, «il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin aux formes les plus dangereuses du travail des enfants».

«Le Courrier des Balkans» - Traduction Jacqueline Dérens - 19 février 2015.

Faire attention à ce que l'on achète ! Palestine - Territoires occupés : un rapport d'Human Right Watch dénonce l'exploitation des enfants palestiniens dans les travaux agricoles dans les colonies de peuplement israéliennes



Un jeune garçon palestinien travaille dans une palmeraie consacrée à la production de dattes, dans une colonie israélienne située dans la vallée du Jourdain, près de Jéricho (Cisjordanie), en mai 2010. © 2010 Reuters / Mohamad Torokman

Il arrive souvent qu'en Europe dans les supermarchés ou même sur les marchés ordinaires, on trouve des légumes et des fruits étiquetés en provenance d'Israël. Sous cette étiquette, se cache souvent un produit qui a été cultivé dans une colonie de peuplement israélienne en Cisjordanie, la plupart du temps dans la vallée du Jourdain. Un rapport récent de l'association Human Right Watch (HRW) montre que «les colonies de peuplement d'Israël profitent de violations des droits humains commises à l'encontre d'enfants palestiniens».

Dans ce rapport de 74 pages, HRW documente les faits que «des exploitations agricoles de colonies

israéliennes en Cisjordanie recourent au travail d'enfants palestiniens pour cultiver, récolter et emballer des produits agricoles, dont la plupart sont destinés à l'exportation [...] Ces fermes versent des salaires très bas aux enfants et les soumettent à des conditions de travail dangereuses, en violation des normes internationales».

Des enfants âgés d'à peine plus de 11 ans travaillent dans ces exploitations agricoles attenantes aux colonies de peuplement, souvent par des températures très élevées. Les enfants portent de lourds fardeaux, sont exposés à de dangereux pesticides et, dans certains cas, doivent payer eux-mêmes les traitements médicaux nécessités par des blessures ou des maladies liées au travail.

Selon Sarah Leah Whitson, directrice de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à HRW, «des enfants de communautés appauvries par la discrimination exercée par Israël et par ses politiques en matière de colonisation abandonnent l'école et prennent des emplois dangereux car ils estiment qu'ils n'ont pas d'autre solution».

HRW a interrogé 38 enfants et 12 adultes qui travaillent dans sept colonies israéliennes dans la vallée du Jourdain, laquelle constitue environ 30 % de la Cisjordanie et où se trouvent la plupart des exploitations agricoles des colonies de peuplement israéliennes. Les restrictions discriminatoires imposées par Israël à l'accès des Palestiniens à des terres arables et à des points d'eau en Cisjordanie, en particulier dans la vallée du Jourdain, ont provoqué une paupérisation catastrophique des populations. Le taux de pauvreté parmi la population palestinienne dans la vallée du Jourdain a atteint 33,5%, ce qui le place parmi les plus élevés de toute la Cisjordanie. Certains Palestiniens louent des terres agricoles appartenant à des colons israéliens, à qui Israël a alloué ces terres après les avoir illégalement confisquées à des Palestiniens.

Pas d'autres choix

Pratiquement tous les enfants palestiniens interrogés par HRW ont déclaré qu'ils estimaient n'avoir pas d'autre choix que de chercher du travail dans les exploitations agricoles des colonies de peuplement, pour aider à faire vivre leurs familles. Les enfants que HRW a interrogés ont déclaré qu'ils souffraient de nausées et de vertiges, certains qu'ils s'évanouissaient parfois lorsqu'ils travaillaient en été, par des températures dépassant fréquemment 40° à l'extérieur et encore supérieures à l'intérieur des serres dans lesquelles de nombreux enfants travaillent. D'autres enfants ont indiqué qu'ils avaient été pris de vomissements, ou avaient eu des difficultés à respirer et des irritations des yeux et de la peau après avoir épandu des pesticides ou avoir été exposés à ceux-ci, y compris dans des espaces clos. Certains ont fait état de maux de dos après avoir transporté de lourds cageots remplis de fruits et légumes ou porté comme des «sacs à dos» des conteneurs de pesticides.

Sur les 38 enfants interrogés par HRW pour les besoins de ce rapport, 33 avaient abandonné l'école et travaillaient à plein temps dans les colonies israéliennes. Parmi eux, 21 avaient quitté l'école avant d'avoir terminé les 10 années d'éducation de base qui sont obligatoires aux termes des lois palestinienne et israélienne. «À quoi bon aller à l'école ? On finira de toute façon par travailler pour les colonies», a déclaré un de ces enfants. Tous



VIOLATIONS DES OBLIGATIONS D'ISRAËL

La politique israélienne consistant à promouvoir les transferts de civils dans les territoires palestiniens occupés et la confiscation par Israël dans ces territoires de terres et de ressources destinées aux colonies de peuplement, constituent des violations des obligations d'Israël en tant que puissance occupante, aux termes de la 4ème Convention de Genève.

les enfants et les adultes travaillant dans les exploitations agricoles des colonies que HRW a interrogés, ont affirmé avoir été embauchés par des intermédiaires palestiniens travaillant pour des colons israéliens et payés en liquide, et qu'ils n'avaient ni reçu de feuille de paie, ni signé de contrat de travail.

Source :

Rapport de Human Right Watch (en anglais) : *Ripe for Abuse: Palestinian Child Labor in Israeli Agricultural Settlements in the West Bank* (« Mûrs pour les abus: Travail d'enfants palestiniens dans des exploitations agricoles de colonies en Cisjordanie ») : <http://www.hrw.org/node/133920>
Le communiqué de presse d'HWR (en français) et une vidéo d'interview d'un enfant palestinien : <http://www.hrw.org/fr/news/2015/04/13/israel-dur-travail-d-enfants-palestiniens-dans-des-fermes-de-colonies>

Les colonies sont favorisées

Israël a alloué 86 % des terres de la vallée du Jourdain aux colonies et fournit un accès beaucoup plus généreux à l'eau des nappes phréatiques de la vallée aux entreprises agricoles des colons qu'aux Palestiniens vivant dans la vallée. Les exploitations agricoles des colonies israéliennes exportent une part importante de leurs fruits et légumes, notamment vers l'Europe et les États-Unis.

Lu dans la presse

Inde : des millions de jeunes dans l'exploitation

«J'ai des blessures, ici, sur les mains, indique-t-il d'une voix faible. Je me suis brûlé avec les produits que j'utilisais pour coller les chaussures. Maintenant, ça va mieux, on ne voit plus trop les cicatrices». Il a le dos légèrement courbé sous son tee-shirt vert, la bouche crispée et les yeux humides, perdus dans le vide. Il a 16 ans, et nous l'appellerons Sudeep. En novembre, sa famille, des agriculteurs pauvres de la campagne du Bihar, dans le nord-est de l'Inde, le confie à un homme qui promet de lui offrir un bon travail. Une somme d'argent est donnée à ses parents, dont il ne connaît pas le montant. Sudeep va suivre cet intermédiaire jusqu'à New Delhi à plus de 1.000 km, vers un enfer de 20m2, où il mange, dort et travaille onze heures par jour.

«Je devais coller à la main entre 200 et 400 paires de chaussures par jour. Un homme me frappait souvent pour que je travaille plus». En deux mois de travail quotidien, Sudeep n'a jamais reçu d'argent, car il devait d'abord rembourser ce qui avait été payé à sa famille. C'est alors qu'il a été secouru, avec une dizaine d'autres enfants, par la police de New Delhi et a été accueilli dans



Dans une usine de boutons, à New Delhi, en 2010. Des associations, telle Bachpan Bachao Andolan, secourent des enfants exploités. (Photo M. Swarup. AP)

211 millions d'enfants de moins de 14 ans travaillaient dans le monde, en 2011, selon l'OIT, dont 4,3 millions en Inde.

le Mukti Ashram, tenu par Bachpan Bachao Andolan (BBA), l'association fondée par le prix Nobel de la paix Kailash Satyarthi.

BBA a sorti des usines et des ateliers 84.000 enfants en trente-cinq ans. Chaque année, environ 640 mineurs sortis d'ateliers clandestins passent quelques jours ou quelques semaines dans ce centre, le temps de retrouver leurs parents. Selon le recensement public de 2011, 4,3 millions d'enfants de moins de 14 ans travaillent en Inde, soit 2% du nombre total d'enfants travailleurs dans le monde.

Pour Rama Chaurasia, cofondateur de l'association BBA avec Kailash Satyarthi : «Il n'y a aucune volonté politique de régler le problème du travail des enfants, lance-t-il. «A Delhi, vous n'avez que 22 inspecteurs du travail pour plus de 5 millions d'employés. Des dizaines de milliers d'enfants continuent donc à travailler, en pleine capitale, dans des petites allées de 70 centimètres de large».

En Inde, le travail des enfants n'est toujours pas interdit. Il est seulement illégal d'employer des enfants de moins de 14 ans dans dix-huit domaines considérés comme *dangereux*.

Le pays est l'un des seuls au monde à ne pas avoir signé les deux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), dans le domaine. «Le travail des enfants est au cœur de nombreux problèmes sociaux que connaît l'Inde. Non seulement, il est une conséquence de la pauvreté, mais il est la cause de sa reproduction, car il a un impact sur l'éducation des enfants», écrivait l'OIT dans un récent rapport.

Le gouvernement précédent a adopté en 2009, une réforme qui pourrait lutter efficacement contre ce fléau, en rendant l'éducation gratuite et obligatoire jusqu'à 14 ans. Mais, selon un rapport gouvernemental, il manquait 500.000 professeurs en 2010, pour pouvoir intégrer décemment les 8 millions d'enfants de moins de 14 ans non scolarisés. Ainsi, les enseignants doivent encadrer 60 enfants par classe !

En 2012, le ministère indien de l'Emploi a rédigé un projet de loi visant à interdire le travail de tous les enfants de moins de 14 ans et à fermer les secteurs les plus dangereux aux moins de 18 ans.

Cependant, la nouvelle majorité de la droite nationaliste hindoue, élue en mai 2014, n'a pas encore débattu de ce texte !

«Libération», d'après Sébastien Farcis, 15 avril 2015

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE– MONDE– MONDE

Jabriera Handy a été enfermée au centre de détention de Baltimore pendant 11 mois et elle y a passé 36 jours à l'isolement. Elle rapporte qu'ensuite elle s'est plusieurs fois mutilée volontairement et qu'elle est toujours obsédée par ce souvenir.

Etats-Unis : mise à l'isolement de mineurs en prison

Au centre de détention de la ville de Baltimore, des mineurs détenus, dès lors qu'ils ont fait preuve d'indiscipline, peuvent être mis à l'isolement, en moyenne 13 jours, mais parfois beaucoup plus longtemps.

Pourtant l'état du Maryland a passé un accord aux termes duquel cela ne devait plus avoir lieu. Et ceci en contradiction avec les lois de l'Etat voire de la Constitution fédérale.

Une étude récente a constaté plusieurs carences :

- Peu de personnel qualifié pour traiter des cas de mineurs enfermés, en particulier sur les aspects psychologiques voire psychiatriques, de manière plus générale pour comprendre le mental du mineur.

- Peu, voire pas de thérapie adaptée si besoin, d'éducation, d'exercice physique, plus généralement aucune activité en vue d'une réinsertion, alors même qu'il s'agit de droits constitutionnels.

- Un mineur, RC, a passé 143 jours en isolement

- Si le mineur fait un acte répréhensible, et si c'est la première fois, il est mis à l'isolement de 7 à 14 jours. En cas de récidive, il doit attendre au moins 80 jours avant que son cas soit examiné par le conseil de discipline.

L'audit est très critique, il s'étonne que plus de 24% des jeunes mis à l'isolement sont finalement reconnus non coupables.

Un porte-parole de la prison a tenu à préciser que, même à l'isolement, le mineur détenu allait à l'école de 9h à 14h et que, par ailleurs, 30 gardiens venaient de suivre une formation adaptée à la surveillance des mineurs. L'«American Civil Liberties» considère que, sur environ 100.000 mineurs incarcérés, 17.000 ont connu l'isolement. Il est à noter que ceci peut être aussi une conséquence perverse du «Federal Prison Rape Elimination» de 2012 : on met à l'isolement si la prison n'a pas de structure appropriée... Les conséquences de la mise à l'isolement peuvent être extrêmement dommageables pour le devenir du mineur précise Kara Aanenson, directeur à «Just Kids Partnership».

D'après Associated Press, 27 mars 2015.

Les enfants syriens risquent de devenir une génération perdue

Lu dans la presse

Mgr Silvano Tomasi, observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations unies à Genève, est intervenu dans le cadre de la 28ème session du Conseil des Droits de l'homme, sur le rapport de la Commission indépendante internationale d'enquête sur la Syrie. Mgr Tomasi a choisi d'insister particulièrement sur la situation des enfants dans le conflit syrien, qui sont parfois directement exposés au front, «recrutés, entraînés et utilisés dans des positions actives de combat, parfois même utilisés comme boucliers humains dans des attaques militaires». Mais les enfants représentent également la moitié de la population réfugiée.

Ils sont des millions, et certains n'ont même pas d'existence légale. Ces «enfants fantômes» ont vu leurs parents fuir la Syrie, mais leur lieu et date de naissance n'ont jamais été enregistrés quelque part. L'Unicef avance le chiffre de 3.500 enfants qui n'ont pas «officiellement» de famille ni d'identité. La guerre a pu provoquer la destruction de documents officiels et parfois les parents «n'ont pas eu le temps ni l'argent pour obtenir un certificat de naissance». Le fait de ne pas avoir d'existence aux yeux de la loi peut aussi poser des problèmes pour avoir accès à des services de base, comme les soins ou l'éducation.

De plus, 5.000 écoles ont été détruites en Syrie, d'autres fermées dans les territoires contrôlés par l'Etat islamique. «Dans les camps de réfugiés, on dénombre 40 enseignants pour plus de 1.000 élèves, âgés de 6 à 17 ans. La plupart des enseignants sont volontaires, et souvent eux-mêmes des réfugiés». Le chiffre total d'élèves sans accès à l'éducation

s'élève à 1,5 million de réfugiés. «La communauté internationale dans son ensemble semble avoir mal jugé l'extension du conflit syrien. Beaucoup pensaient que le flux de réfugiés serait temporaire et que ces réfugiés allaient quitter leur pays d'asile après quelques mois. Aujourd'hui, après quatre ans de conflit, il semble plutôt que ces réfugiés vont rester et que les autochtones doivent apprendre à vivre côte-à-côte avec eux » estime le représentant du Vatican à Genève.

Enfin, la séparation familiale est une autre préoccupation. «Les racines de la déstabilisation d'une société sont la violence généralisée qui conduit à décomposer les familles, l'unité sociale de base d'une société. Pour éviter une exploitation plus grande des enfants et afin de les protéger, un effort supplémentaire doit être fait pour faciliter la réunification des mineurs avec leur famille respective». «Si la violence ne s'arrête pas et que l'éducation et le développement ne reprennent pas leur cours normal, ces enfants encourent le risque de devenir une génération perdue» alerte Mgr Tomasi, tout en rappelant que la solution à la crise syrienne ne pourra se faire qu'à travers le dialogue.

Radio Vatican -17 mars 2015.

Lu dans la presse

Syrie : l'EI enrôle des bataillons d'enfants



© Uncredited/AP/SIPA.

Plus de 400 enfants ont été entraînés au combat en Syrie par les combattants extrémistes du groupe État islamique (EI), a indiqué, le 24 mars 2015, l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Tout est bon pour recruter des enfants : forcer les parents à confier leurs enfants, tout comme les kidnapper. Le groupe djihadiste soumet les enfants, appelés «lionceaux du califat» ou «petits du califat», à des entraînements intensifs militaires et religieux dans les territoires qu'il contrôle en Syrie, précise l'ONG. Des vidéos

diffusées sur des comptes proches de l'EI montrent des garçons, dont certains âgés

d'à peine 8 ans, chargent des fusils, tirent et marchent à genoux à travers les broussailles. Des ONG ont relevé que des enfants étaient obligés de donner leur sang pour des blessés, d'espionner, voire de battre des prisonniers.

Les vidéos montrent également des enfants assis à une table ronde étudiant des textes religieux. «Une fois atteint l'âge de 15 ans, ces enfants ont le choix de devenir de véritables combattants touchant des salaires», a indiqué le directeur de l'OSDH, Rami Abdel Rahmane. «L'EI tente d'attirer les enfants avec l'argent et les armes», ajoute-t-il, soulignant que les enfants ne sont pas forcés à se battre, mais c'est ce qu'ils font durant la journée puisqu'ils ne vont pas à l'école et ne travaillent pas. Les enfants sont totalement isolés du monde extérieur afin de faciliter leur endoctrinement.

Bourreau à 12 ans

Les enfants soldats sont souvent utilisés aux points de contrôle, ou pour obtenir des informations dans les zones non contrôlées par l'EI, puisque les enfants passent souvent inaperçus, selon Rami Abdel Rahmane. Mais d'autres enfants sont recrutés pour des objectifs plus violents. Une vidéo diffusée par l'EI en mars a montré un enfant à peine âgé de 12 ans, tirant à plusieurs reprises sur un otage. Selon Rami Abdel Rahmane, l'EI a déjà utilisé dix enfants comme kamikazes en Syrie, et a réuni ensemble tous les bataillons composés d'enfants. Des filles ont été forcées d'être des esclaves sexuelles ou bien de se marier à des combattants.

«C'est de l'exploitation et du lavage de cerveau», affirme Rami Abdel Rahmane. L'EI n'est pas le seul à utiliser des enfants soldats en Syrie. «Ce qui choque, c'est qu'ils ne s'en cachent pas, ils s'en vantent», dénonce Nadim Houry, directeur adjoint pour le Moyen-Orient à Human Rights Watch. «Leur utilisation d'enfants soldats fait partie d'un effort d'endoctrinement...», ajoute-t-il.

Le conflit syrien, entré dans sa cinquième année, a fait plus de 215.000 morts et entraîné le déplacement d'environ 11,5 millions de personnes. Selon l'ONU, plus de 2,1 millions d'enfants en Syrie ne sont pas scolarisés en raison des violences.

«Le Point» et BFM TV, 24 mars 2015 – «CNN», 20 mai 2015.

Lu dans la presse

Tchéchénie : au pays d'Ubu

«L'amour n'a pas d'âge» (Ramzan Kadyrov, président de Tchétchénie)

Ubu avait un officier de police qui était tombé amoureux (en fait il voulait la mettre dans son lit) d'une donzelle de 17 ans malgré la différence d'âge (au moins 30 ans) et bien qu'il

fut déjà marié. La famille de la jeune fille (et la jeune fille elle-même), pourtant d'un milieu fort modeste, déclinaient l'offre d'un aussi beau mariage. Notre amoureux éconduit eut beau tempêter et menacer, rien n'y fit. Aussi il s'en fût chez Ubu, lui dit à quel point il était malheureux et qu'il voulait à tout prix épouser la jeune fille qui lui tournait la tête, bien que les lois de son pays interdisent les mariages forcés et la polygamie. Ubu, chagriné de voir son fidèle spadassin dans un tel état, arrangea un aussi beau mariage. Qu'à cela ne tienne, on invoqua l'exception culturelle : «la Tchétchénie (puisque c'est de ce pays dont il s'agit et qui fait partie de la Russie) est un pays un peu à part, nous avons nos traditions et c'est normal que nous nous battions pour pouvoir les respecter».

Il eut été périlleux de résister plus longtemps et la jeune fille fut conduite à l'autel par le chef du gouvernement lui-même, Magomed Daoudov. Ravi, Ubu s'exclama que «c'était le mariage du millénaire». Propos certes un peu déclamatoire, mais qui prouve que même de nos jours matérialistes, dans des pays lointains, les princes un peu vieillissants peuvent encore épouser les bergères, même si elles s'y refusent.

«Libération», du 21 mai 2015.

Inde : «Opération Sourire» aide à retrouver 2.500 enfants disparus



Nasik, ville sainte, Maharashtra – Inde.
A l'aube, de très jeunes enfants vivant dans la rue essaient de se réchauffer en tentant d'allumer des ordures ramassées sur les ghats, escaliers qui descendent vers les bassins d'ablution.

Sur la base d'un rapport indiquant que 227 enfants disparus ont été retrouvés en 30 jours par l'«Opération Sourire», conduite par la police de Ghaziabad, le ministre de l'Intérieur en Inde a demandé à tous les Etats indiens de l'imiter. En décembre 2014, le ministère a écrit une lettre aux chefs de police de tous les Etats pour décrire cette nouvelle campagne.

Celle-ci avait impliqué une formation spéciale d'une centaine d'agents de police, dont certains ont été envoyés ensuite loin dans les villes comme Mumbai et Kolkata pour retrouver des enfants déclarés disparus à Ghaziabad. La clé du succès de l'opération était le fait que les agents ont visité des refuges, des quais de gares, des stations d'autobus, des abris religieux, des abris sauvages sous les ponts, etc., et ils ont trouvé que la plupart des enfants ainsi identifiés figuraient dans le fichier d'enfants disparus.

En dialoguant avec des enfants, la police de Ghazibad a noté que la plupart des enfants ont quitté leur foyer à cause de désillusions passagères ou de mauvais traitements. Plus tard, ils se sont retrouvés dans un refuge ou entre les mains d'adultes qui les ont obligés à mendier ou à faire de petits boulots.

Beaucoup d'enfants voulaient rentrer chez eux, mais certains ne savaient plus l'adresse de leur famille, ayant dû la quitter quand ils étaient encore très jeunes.

La lettre du ministère a rappelé que «comme la Cour Suprême avait insisté sur l'importance de retrouver les enfants disparus le plus tôt possible, il était souhaitable que tous les Etats reprennent l'initiative «Opération Sourire» de Ghazibad. Déjà, huit Etats ont rapporté qu'ils ont ainsi retrouvé 2.500 enfants dans le seul mois de janvier 2015.

Source: Times of India on line, 18.03.2015

Inde : un homme a enrôlé dans son trafic plus de 5.000 enfants



Panna Lal Mahto a été arrêté en octobre 2014 dans une maison à Delhi, capitale de l'Inde, par la police de l'Etat du Jharkhand. Il n'est qu'un des 35 «barons» d'un réseau atroce qui fournit les foyers de Delhi en enfants tribaux pour servir de domestiques bon marché.

On estime qu'au moins un enfant manque dans chaque village de cette région du Jharkhand infiltrée par des révolutionnaires «naxalites». Ces enfants manquants sont victimes de trafic pour être utilisés comme domestiques ou esclaves sexuels à travers l'Inde. On appelle cette région officiellement «la ceinture de l'esclavage».

Mahto a raconté qu'il a commencé en 2003 avec quatre filles de son village dans cette région. Il les avait placées comme domestiques pour des sommes dérisoires à Delhi, ce qui lui avait fait gagner 8.000 roupies (environ 156€) de commission. Après 11 mois, il a renvoyé les filles dans leur village avec l'ordre de revenir dans un mois, chacune avec trois autres filles. Il a alors engagé d'autres personnes dans des églises et villages comme agents contre une petite rémunération.

Les affaires florissaient pour Mahto, dès 2005, il a pu faire construire une maison de trois étages à Delhi qui servait à héberger les enfants recrutés jusqu'à leurs affectations. Pour un lot de 150 enfants, il a pu gagner entre 70.000 et 100.000 roupies (environ 1.350 à 1.900 euros).

En même temps, ce que gagnaient les enfants était donné à Mahto. Selon les témoignages des enfants enfin libérés par la police, beaucoup n'avaient reçu aucun salaire du tout.

Certaines des filles ont dit qu'elles avaient été obligées d'avoir des relations sexuelles en arrivant à l'agence de Mahto à Delhi. Les mineurs ont reçu des documents d'identité indiquant qu'ils avaient 18 ans ou plus, et leurs noms ont été modifiés.

Rishi Kant, un responsable de Shakti Vahini, une ONG, explique : «Presque chaque foyer à Delhi, incluant ceux des juges, des politiciens et des fonctionnaires, engage des domestiques. Les couples qui travaillent ont peu de temps pour le ménage. Leur seul souhait est d'avoir une agence qui peut leur fournir un domestique à peu de frais».

Mahto a confessé avoir enrôlé dans son trafic plus de 5.000 enfants, mais ce chiffre n'est que la pointe de l'iceberg. Les polices du Jharkand et de Delhi ont sur leur liste encore 34 autres trafiquants d'enfants.

[www://dnaindia.com/india/report-the-man-who-trafficked-5000-tribal-kids-2054695](http://www.dnaindia.com/india/report-the-man-who-trafficked-5000-tribal-kids-2054695)

Pakistan : exécution suspendue au dernier moment

Shafqat Hussain (voir action urgente du 3 mars 2015) devait être exécuté le 19 mars dernier. Mais, tard dans la soirée du 18 mars, le président Mamnoon Hussain a suspendu l'ordre d'exécution de celui qui est devenu pour certains un symbole des dérives de la justice pakistanaise.

Shafqat Hussain avait été condamné à mort par un tribunal anti-terroriste en 2004, pour l'enlèvement et le meurtre d'un enfant de 7 ans. Mais, selon sa famille et ses défenseurs, il n'avait que 14 ans au moment de sa condamnation, un état de fait qui n'a pas été pris correctement en compte. Or la loi interdit la condamnation à mort d'un mineur. En outre, Shafqat Hussain affirme que les aveux qui ont mené à sa condamnation ont été obtenus sous la torture.

Son exécution a été repoussée le 6 mai 2015 et le 13 mai, Amnesty n'a pas d'autres nouvelles...

Shafqat Hussain a donc obtenu un sursis. Mais ce n'est pas le cas de dizaines d'autres condamnés à mort qui ont été exécutés ces dernières semaines. Et manifestement, ce n'est pas fini. Le Pakistan a levé en décembre un moratoire sur la peine de mort en place depuis 6 ans. C'était juste après l'attentat qui a fait plus de 150 morts dans une école de Peshawar, dont une majorité d'enfants.

Le président a cédé aux protestations des Etats européens et des organisations de défense des droits humains, cependant, la société civile pakistanaise est majoritairement favorable à la peine de mort. Il y a eu le 18 mars des rassemblements en soutien à Shafqat Hussain, mais les manifestants étaient peu nombreux. Beaucoup de gens approuvent la peine capitale, y compris dans des cas comme celui de Shafqat.

En revanche, le 23 février la cour anti-terroriste de Karachi a ordonné l'exécution de Muhammad Afzal et Muhammad Faisal. Ils avaient été condamnés pour le meurtre d'un homme lors d'un cambriolage. Muhammad Afzal avait 16 ans au moment des faits. Il est étrange de penser que leur exécution a été ordonnée par une cour anti-terroriste alors qu'il s'agit d'une affaire de droit commun ! De plus les jugements ont été entachés de nombreuses erreurs. Le 5 mars, ils obtenaient un sursis de cinq jours. Depuis, nous n'avons aucunes nouvelles.

Source : Child Right International Network CRIN

<https://www.crin.org/fr/biblioth%C3%A8que/archives-des-actualit%C3%A9s/pakistan-lexecution-de-shafqat-hussain-suspendue>

<https://www.crin.org/en/library/news-archive/pakistan-man-sentenced-death-age-16-due-be-executed-karachi>

Lu dans la presse

Chine : 70.000 enfants kidnappés chaque année

Selon un article paru le 26 février dernier, dans L'Obs, chaque année des milliers d'enfants disparaissent en Chine. Ces enfants sont victimes de gangs qui se livrent, en toute impunité, au trafic d'êtres humains.

Dans la majorité des cas, leurs parents sont des paysans ou des travailleurs migrants dépourvus de moyens financiers pour engager des recherches.

C'est le cas de Wu Xinghu, dont le fils a été enlevé, alors qu'il n'avait qu'un an. Le 10 décembre 2008, le petit Jiacheng dort paisiblement avec ses parents, lorsque des individus pénètrent dans leur maison, et après les avoir drogués, enlèvent le petit garçon. Depuis 8 ans, cette famille recherche désespérément son enfant.

L'histoire tragique de cette famille n'est pas un cas isolé, 70.000 enfants chinois seraient, chaque année, victimes d'enlèvements et ceci dans l'indifférence la plus totale des autorités qui refusent de reconnaître l'existence de ces kidnappings.

Des parents seuls face à ces disparitions

Les autorités refusent d'enregistrer les plaintes des familles et tentent



d'étouffer les affaires de disparition, renvoyant celles-ci à la culpabilité et au désespoir. Allant même jusqu'à demander aux familles des sommes astronomiques (l'équivalent d'un an de salaire) pour qu'une enquête soit enfin ouverte. Isolées et dans la méconnaissance de l'ampleur du phénomène, beaucoup de ces familles se sont résignées face à l'inertie des autorités judiciaires et au déni de réalité auquel elles avaient à faire face. Mais d'autres, comme Wu Xinghu, ont décidé de consacrer leur vie à se battre, en s'organisant et en essayant de fédérer les familles de victimes, parcourant les provinces pour informer, sensibiliser les populations, tenter de recueillir des témoignages, faire circuler les photos de leurs enfants, interpellant les autorités, et contraignant celles-ci à enregistrer les plaintes.

Trois provinces sont particulièrement touchées par ces kidnappings d'enfants : celles du Henan, Shandoug et Hebei.

L'enlèvement d'enfants est devenu dans ces provinces, une industrie florissante, avec une répartition stricte et très organisée des tâches : Les «mineurs» qui extraient la «marchandise», les «transporteurs» qui acheminent les victimes vers des plates-formes de tri, les enfants sont aussi confiés à des hôpitaux peu regardants qui effectuent un «contrôle de la qualité» avant la transaction finale.

Cette industrie génère des millions d'euros, les petits garçons peuvent être vendus 100.000 yuans, soit 11.000 euros, parfois le double, à de riches familles du sud. Les filles, elles, sont souvent promises à des réseaux de prostitution infantile, les enfants entre 6 et 12 ans sont destinés à être revendus à des réseaux criminels qui les forceront à mendier après les avoir estropiés, ou les revendront à des patrons d'usines clandestines, des exploitations minières ou des briqueteries, comme main-d'œuvre gratuite et docile. Les enfants qui tombent malades au cours du transport et ne peuvent être vendus, sont abandonnés au bord des routes ou en pleine campagne.

Les rares enfants qui arrivent à échapper à ce trafic, sont recueillis dans des orphelinats et traités comme des orphelins, disponibles à l'adoption, car ces institutions ne sont pas tenues de rendre les enfants aux familles. Depuis 2006, date d'application de la convention internationale, la Chine s'est ouverte à l'adoption. Le manque d'information et de poursuites concernant ces kidnappings rendent difficile le retour de ces enfants vers leurs familles. Et les orphelinats privilégient l'adoption de ces enfants par des familles étrangères contre des contributions substantielles, en échange du droit à adopter.

Le sort de ces enfants volés à leur familles révèle l'existence d'un système corrompu, ou chaque rouage du système (services sociaux, police, justice, hôpitaux...) semble plus enclin à profiter de cette situation qu'à chercher à y mettre fin.

Une lueur d'espoir face à l'horreur du commerce d'enfants

Depuis 2011, face à cette situation, la société civile tente de résister, de dénoncer ces trafics immondes. Des réseaux de bénévoles s'organisent pour créer des sites internet, pour sensibiliser l'opinion publique et aider les familles dans leur chemin de croix pour retrouver leurs enfants. Accumulant témoignages, informations concernant l'organisation de ces trafics, dénonçant les protagonistes, signalant la présence d'enfants «suspects», ces groupes tentent de faire pression sur un gouvernement qui ferme les yeux sur les violations des droits de milliers d'enfants.

Les enfants volés de l'empire du milieu - «L'Obs» n°2625 - 26 février 2015.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Lu dans la presse

Les ivresses sont de plus en plus fréquentes chez les jeunes



Photo : infomagazine.com

Les résultats du Baromètre santé INPES 2014 indiquent qu'un nombre croissant de jeunes pratiquent l'alcoolisation massive. Cette recherche d'ivresse, qui s'apparente au *binge drinking* des Anglo-saxons, est étudiée pour la première fois en France. Ce phénomène s'observe majoritairement chez les jeunes : 14% des 15-24 ans, 10% des 25-34 ans, et 6% des 35-44 ans sont concernés. En dix ans, la proportion de jeunes ayant connu un état d'ivresse dans l'année est passée de 33% à 46% et la part de ceux ayant connu au moins trois ivresses dans l'année a presque doublé, passant de 15% à 29%. Cette tendance à la hausse s'observe plus particulièrement chez les jeunes femmes et notamment chez les étudiantes : 28 % d'entre elles déclarent au moins trois ivresses dans l'année en 2014, contre 19% en 2010 et «seulement» 8% en 2005. Ces chiffres restent stables parmi les étudiants garçons.

INPES, 19 avril 2015.

Le cannabis, état des lieux et réponses publiques



Le cannabis est, de loin, la drogue illicite la plus disponible et consommée en France. Une personne sur quatre, entre 11 et 75 ans, déclare en avoir déjà fait usage, ce qui représente 13,4 millions d'expérimentateurs (un quart environ de la population). La diffusion du cannabis touche tout particulièrement les jeunes générations (15-30 ans). Au-delà de l'initiation, les niveaux de consommation des jeunes Français dépassent nettement la moyenne européenne. Paradoxalement, en dépit d'une législation parmi les plus sévères d'Europe (supposée être dissuasive), la France est un des pays les plus consommateurs de cannabis, surtout parmi les jeunes.

Ce «paradoxe français» alimente des controverses récurrentes sur l'efficacité de l'interdit et le statut légal du cannabis. Certains plaident pour une dépénalisation de l'usage, voire de la détention de petites quantités destinées à l'usage personnel, ce qui permettrait, selon eux, de rendre la consommation moins transgressive et donc à la fois moins attractive et mieux contrôlable. Pour d'autres, la dépénalisation pourrait être perçue comme un relâchement, au risque d'aggraver les maux liés à l'usage du produit.

D'après Ivana Obradovic (OFDT) - «La Vie des Idées», 22 avril 2015.

Qu'est-ce que le harcèlement en milieu scolaire ?

Le ministère de l'Éducation nationale a fait de la prévention du harcèlement entre élèves l'une de ses priorités. La création d'une délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire a pour objectif de renforcer la lutte contre toutes les formes de harcèlement par des synthèses scientifiques, par la valorisation d'actions menées dans des établissements, par la création de nouveaux outils pour sensibiliser, prévenir et prendre en charge les situations de harcèlement. Le harcèlement doit être connu et combattu par tous.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou s'il reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Numéro d'appel national : 0808 807 010.

www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Lu dans la presse

Mexique : des élèves de 13 ans réalisent des courts-métrages sur l'inégalité entre hommes et femmes

Amnesty International Mexique démontre que cela fait une grande différence de placer des élèves d'école secondaire dans le fauteuil du réalisateur, plutôt que de les laisser, passifs, parmi le public.

Ces élèves ont monté un Festival du court-métrage sur l'égalité hommes-femmes.

Santiago Villalobos, 13 ans, élève au collège, a déjà écrit et réalisé un court-métrage avec deux de ses camarades.

«Diferentes, más no desiguales», (Différents, mais égaux) raconte l'histoire d'une petite famille où le fils assiste au comportement de son père envers sa mère, et se met à maltraiter les filles.

«C'était impressionnant de voir les garçons et les filles prendre conscience que les droits humains commencent à la maison, à l'école et dans les familles», explique Gabriela Sanchez Aranda, coordinatrice de l'équipe Education aux droits humains à Amnesty International Mexique. «Peu à peu, ils se sont rendus compte qu'ils pouvaient être des acteurs du changement en exposant ces problèmes via leurs vidéos. Ils ont créé des situations dans lesquelles les femmes et les jeunes filles font l'objet de discriminations et de mauvais traitements à la maison ou à l'école, et ont proposé différentes solutions afin de mettre fin à ce type de préjugés et de comportements».

Au total, six films ont été présentés lors du festival, tous

écrits et réalisés par des élèves âgés de 13 ans de l'école secondaire Alexander Bain.

AILRC-FR29 avril 2015

<https://www.amnesty.org/fr/articles/blogs/2015/04/equal-but-not-the-same-13-year-old-students-direct-movies-to-explore-gender-inequality-in-mexico/>

Centrafrique : des soldats français accusés de viols

Un rapport des Nations unies, relayé par le quotidien britannique «The Guardian», accuse des troupes internationales, et particulièrement les soldats français de l'opération «Sangaris», d'avoir commis des viols en 2014 sur de jeunes garçons en Centrafrique. Une enquête a été ouverte.

Amnesty International exhorte les autorités françaises et les Nations unies à traduire en justice toutes les personnes dont la responsabilité pénale serait engagée, en s'appuyant sur une enquête exhaustive, impartiale et indépendante menée dans les plus brefs délais : «Comme partout dans le monde, le personnel chargé du maintien de la paix en République centrafricaine doit observer les normes de conduite et de discipline les plus strictes qui soient, et les pays fournissant des soldats doivent veiller à ce que ceux-ci soient bien formés, disciplinés et tenus de rendre des comptes pour leurs actes».

«Libération», d'après Jean-Louis LE TOUZET, - 29 avril 2015.

Le pape François et les droits de l'enfant



© Alfredo J G A Borba – 2014.

«Avec les enfants, on ne plaisante pas !», a lancé le Pape François, à une foule réunie place Saint-Pierre. Le Pape s'est élevé contre les voix qui estiment qu'il s'agit parfois d'une erreur que de mettre des enfants au monde : «Ne déchargeons pas nos fautes sur

les enfants ! Les enfants ne sont jamais «une erreur», s'est exclamé le Pape. Leur faim n'est pas une erreur, ni leur pauvreté, leur fragilité, (...) ni leur ignorance et leur incapacité. Tant d'enfants ne savent même pas ce qu'est une école ! ».

«Que fait-on des déclarations solennelles des Droits de l'Homme et des Droits de l'enfant si ensuite on fait payer aux enfants les erreurs des adultes ?», s'est interrogé le Pape François.

Extraits du discours du Pape du 8 avril 2015.

Tolérance zéro face à l'abus sexuel au sein de l'Eglise

«Il n'y a plus de place dans les ministères pour ceux qui abusent des mineurs», écrivait le Pape François dans une lettre adressée le 5 février 2015 aux présidents des conférences épiscopales et aux supérieurs des congrégations religieuses. Une Commission pontificale a été mise en place et a tenu sa première réunion plénière au Vatican du 6 au 8 février. Son objectif est d'apporter des propositions pour améliorer les procédures de protection des mineurs et des adultes vulnérables.

La composition de la Commission montre dans quel esprit d'ouverture l'église souhaite travailler : 17 membres venant de tous les continents et de toutes les disciplines – psychologie, psychiatrie, théologie, droit, pédagogie, recherche sociale – parmi lesquels huit femmes (dont deux religieuses), neuf hommes (dont cinq prêtres) et deux victimes d'abus sexuels, un homme et une femme.

A l'issue de la première réunion plénière, le Cardinal Sean O'Malley, qui préside la Commission, a demandé aux conférences épiscopales de nommer un interlocuteur qui fasse le lien entre la Commission et les conférences, mais aussi avec les supérieurs d'ordres religieux. La Commission s'est fixé l'objectif de renforcer les politiques de prévention rédigées par chaque conférence épiscopale nationale. Elle va également mettre en place des séminaires à l'attention des membres de la Curie et des évêques nouvellement nommés, afin de sensibiliser et éduquer les responsables du clergé à la protection des mineurs.

Extrait de la revue «Enfants de Partout» de BICE, mai 2015.

Espagne : une fillette de 11 ans mariée de force et violée

La garde civile espagnole a annoncé le 27 mai avoir secouru une enfant de 11 ans vendue pour 17.000 euros en 2014 dans le cadre d'un mariage forcé. La jeune fille a été maltraitée dès son arrivée à Valladolid où vivait la famille de l'acheteur. Cinq personnes issues des deux familles impliquées ont été arrêtées pour «trafic d'être humain, mauvais traitements, vol, abus sexuel, agression sexuelle et exploitation».

«Direct Matin» - 28 mai 2015.

Guatemala : abus sexuels et mauvais traitements

Deux garçons de 2 et 3 ans et une fillette de 10 ans, enceinte de sept mois, ont été sauvés dans une maison d'un village dans l'est du Guatemala. Tous trois auraient été abusés sexuellement et avaient subi des mauvais traitements. Ce sont des voisins qui ont alerté les pouvoirs publics, a expliqué la déléguée du parquet général du Guatemala, Lucrecia Salazar.

L'opération de sauvetage a eu lieu dans le quartier pauvre de La Linea, de la municipalité de San José la Arada, située à 250 km à l'est de la capitale Guatemala City. Lors de l'intervention de la police, les trois enfants étaient seuls dans la maison. Une enquête a été ouverte et les enfants, placés dans un centre d'accueil provisoire.

Le Parisien.fr - 1er mars 2015.

Israël : toujours pas de décision de la justice israélienne sur le cas de Samir 'Awad

Le 25 mars dernier, la Haute Cour de justice israélienne a réitéré sa déclaration qu'à la mi-avril le bureau du procureur général devrait annoncer une décision de faire une enquête sur le cas du meurtre du jeune Samir 'Awad. Les autorités israéliennes avaient demandé un délai.

L'association de défense des droits humains israélienne B'Tselem dénonce le peu de cas que fait l'Etat israélien des demandes de la Haute Cour de justice et la manière dont il traîne les pieds sur ce cas précis. Samir 'Awad, âgé de 16 ans, a été tué le 15 janvier 2013 par un tir de fusil d'un soldat près de la barrière de séparation en Cisjordanie, dans le village de Budrus alors qu'il ne présentait aucun danger.

Deux ans après le drame, aucune décision n'a encore été prise sur ce cas.

Voir le rapport d'AI «Gâchette facile-L'usage de la force excessives par Israël dans les territoires occupés» où le cas de Samir 'Awad était relaté.

B'Tselem
http://www.btselem.org/press_releases/20150326_samir_awad_investigati_on_petition

Pakistan : exécution de 12 prisonniers, dont un mineur

12 hommes ont été pendus dans plusieurs prisons du pays le 17 mars 2015. Ils avaient notamment été déclarés coupables de «terrorisme» et de meurtre. Depuis qu'un moratoire sur les exécutions a été levé en décembre 2014, le Pakistan a mis à mort 39 personnes. Parmi elles figurait Muhammad Afzal, âgé de 16 ans lorsqu'il a été condamné à mort.

«Les pendaisons qui ont eu lieu aujourd'hui illustrent les conséquences de la décision du gouvernement de reprendre les exécutions pour tous les condamnés à mort. Des milliers de prisonniers se trouvent dans le quartier des condamnés à mort et la plupart ont épuisé leurs voies de recours : le nombre de personnes en danger est sidérant, a déclaré David Griffiths, directeur adjoint du programme Asie-pacifique d'Amnesty International.

AILRC-FR - 17 mars 2015.

Agenda

FILMS



«JACK»

Drame allemand de Edward Berger – 2015 – 1 h 43

A 10 ans à peine, Jack fait preuve d'une étonnante maturité. Il prend soin de son petit frère Manuel, 6 ans. Sa mère est aimante mais complètement dépassée et irresponsable. Un jour, les clefs de l'appartement ne sont plus dans la boîte où elles sont habituellement cachées. Sa mère ne répond pas.

Elle a disparu laissant ses enfants seuls. Le petit garçon prend les choses en main et part à la recherche de la jeune femme. Lui et son frère se retrouvent à la rue, obligés de voler dans les magasins pour se nourrir. Lorsque Manuel est victime d'un accident, les deux frères sont séparés par l'assistance publique... Jack, placé dans un foyer, fugue.

Le spectateur l'accompagne dans sa survie : échapper à la police, trouver à manger, un abri pour dormir, contacter les connaissances de sa mère...

Pour son premier film, Edward Berger, cinéaste allemand, fuit cependant tout misérabilisme. Il aborde frontalement la défaillance parentale au cœur d'une société occidentale dite moderne, proche de la nôtre : la jeune femme et ses deux garçons habitent dans un quartier central de la ville et font partie de la classe moyenne, même si la précarité économique rôde. Tout en évitant forme illustrative et

discours démonstratif, le récit accompagne, dans sa sécheresse et son dépouillement, le parcours semé d'épreuves, d'un jeune enfant de notre temps, adulte malgré lui. Le charme immédiat de « Jack », son courage et sa lucidité, jettent une lumière crue sur l'irresponsabilité des adultes dans un monde à la fois aveugle à la détresse de ses enfants et fanatique de l'éternelle jeunesse.



En marge de la campagne «Doit faire plus d'effort», la coordination Europe conseille d'utiliser le film

«ZANETA»

Drame franco-tchèque de Petr Václav - 2014 – 1 h 40

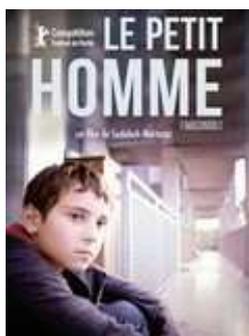
Zaneta, femme forte et volontaire, est une Rom de République Tchèque. Chaque jour, elle se démène pour trouver du travail, gagner un peu d'argent, et élever convenablement sa fille. Confrontée au quotidien à la discrimination des tchèques «blancs» elle tente d'échapper à sa condition, sans rompre avec ses liens familiaux et son identité. En réponse à ce rejet et cette pauvreté, elle et sa famille survivent de petites combines, oublient leur situation grâce à leurs familles et leurs fêtes. Entre difficultés financières et complications familiales, la vie de Zaneta, et celle des Roms, est une lutte permanente...



«LA TÊTE HAUTE»

Drame d'Emmanuelle Bercot – 2014 – Durée 2 h

Complètement dépassée, la trop jeune Séverine laisse Malony, son enfant, chez la juge pour enfants Florence Blaque. Les années passent et le jeune garçon est de plus en plus ingérable. La juge finit par le confier à Yann, un éducateur expérimenté. Il l'envoie dans un foyer, où le jeune homme tente de se sociabiliser. Au foyer, ses résultats scolaires sont médiocres. Les professeurs l'encouragent mais, perpétuellement en colère, il peut se révéler violent. Il fait une crise quand on lui refuse l'accès à une scolarité normale. Sa mère, régulièrement convoquée, n'en peut plus de se rendre au commissariat. S'il continue ainsi, le jeune délinquant ira probablement en prison... Comme le titre l'indique, la défi sera, pour ce fils incontrôlable, de pouvoir la relever un jour, cette tête, autrement qu'en proférant une menace ou une insulte.

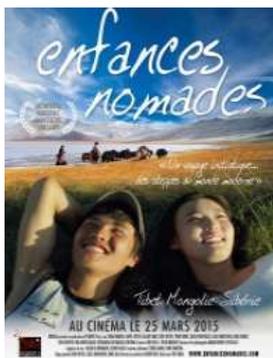


«LE PETIT HOMME»

Tire original : Macondo – Drame autrichien de Sudabeh Mortezaei - 2014 - Durée : 1h38

A 11 ans, Ramasan est déjà un homme sous ses allures de petit garçon. Réfugié en Autriche avec sa mère et ses deux soeurs, il essaie de remplacer du mieux qu'il peut son père mort en Tchétchénie. Déjà adulte chez lui, encore enfant

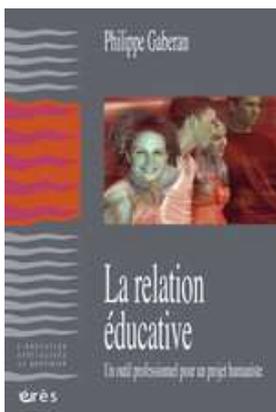
aux yeux des autres, il est le seul de la famille à parler allemand et sert de lien avec le monde extérieur. L'arrivée d'Issa, un ancien ami de son père, va mettre en danger l'équilibre des relations avec sa mère et avec la société. La réalisatrice, d'origine iranienne mais vivant à Vienne, associe avec habileté données documentaires et éléments de fiction : l'enfant se trouve pris entre deux logiques, celle de ses origines et celle de la vie occidentale. Le contexte social et politique est évoqué mais ne reste justement rien d'autre qu'un contexte, et non pas une carte de visite exotique. Les enjeux sont ailleurs, dans des relations familiales en reconstruction.



«ENFANCES NOMADES»
Drame français de Christophe Boula - 2014 - Durée 1 h 35
 «Enfances nomades» est un tableau des sociétés modernes du Tibet, de Mongolie et de Sibérie, explique Christophe Boulet. Ces histoires racontent le goût des enfants pour la nature, les grands espaces et leur soif absolue de liberté.

Dans les steppes d'Asie centrale, où les éleveurs survivent dans un climat hostile, les enfants peuplent un monde aride de leurs désirs et de leurs rêves. Ils sont à la croisée des chemins, héritiers d'une tradition qui disparaît et inventeurs d'un nouveau mode de vie. Trois histoires retracent trois destinées étonnantes : celle d'Amraa, le jeune Mongol qui part rejoindre son amoureuse en ville; celle d'Apo, le bébé sibérien perdu dans la neige; et enfin celle de Lhamo, l'enfant tibétaine qui voulait vivre avec son yak...

LIVRES



«LA RELATION EDUCATIVE»
Un outil professionnel pour un projet humaniste
de Philippe GABERAN - ©2015 (1ère édition 2003) - L'Education spécialisée au quotidien - collection fondée par Joseph Rouzel, dirigée par Daniel Terral - 19.50 €

L'ouvrage est une réponse à la question «A quoi ça sert d'être éducateur ?» A contre-courant d'une pensée unique qui réduit le sens d'une pratique à son utilité,

l'auteur affirme que la relation éducative ne sert ni à guérir, ni à ramener des individus dans la norme, ni à réparer un préjudice comme y invite l'arrêt Perruche, mais à les aider à surmonter l'injustice liée à leur différence et à trouver du sens à leur vie. C'est ce que l'auteur appelle passer du «vivre» à «l'exister».

Prenant appui sur l'expérience de terrain et sur cinq histoires de vie, l'ouvrage présente une relation éducative fondée sur l'engagement de l'éducateur autant que sur son savoir-faire

professionnel. Il renoue avec les valeurs fondamentales du métier et tisse le lien entre l'éthique et la pratique.



«LES VIOLENCES SEXUELLES D'ADOLESCENTS»
Fait de société ou histoire de famille ?

d'Alain HARRAULT et Claude SAVINAUD - ©2015 - Enfances & PSY - La petite collection (collection dirigée par Jean-Louis Le Run) - 14.50 €

Dans les médias ainsi que dans les consultations, les adolescents auteurs de violence sexuelle sont de plus en plus nombreux.

Ils viennent interroger les soignants dans leur clinique et leur pratique, à l'instar de la société qui a bien du mal à contenir l'émotion suscitée et à réagir au mieux en évitant la banalisation ou la précipitation. À l'initiative du Centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violence sexuelle (CRIAVS), cet ouvrage réunit des professionnels et des chercheurs venus d'horizons différents. Ils y abordent la problématique des adolescents abuseurs sexuels sous un angle à la fois anthropologique, historique, clinique, juridique, et ouvrent des perspectives soignantes sans simplification ni dogmatisme.

«Cet ouvrage tente de penser cette violence impensable pour leurs agresseurs et propose des pistes de réflexion concernant leur prise en charge dans l'espoir de les mettre sur le chemin de leur humanisation. Donner sens à ces conduites horribles pour que la sexualité ne soit pas une arme utilisée contre l'angoisse mais au contraire comme une forme de lien à l'autre et comme une des voies de la subjectivation».

Elaboration et préparation de La Lettre : Philippe Brizemur, Brigitte Delcros - **Mise en page :** Elisabeth Dehédin - **Rédaction :** Jacques Bass, Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Alix Geoffroy, Isabelle Cadars-Jenoc, Michaël Lakin, Jean-Pierre Lazarus - **Dessins :** Paul Dehédin - **Relecture :** Philippe Brizemur.

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international - Commission Droits de l'enfant
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

*Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs
(qui ne sont pas tous journalistes).*

*Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty
International.*

*Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois
toujours en relation
avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.*